

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES
DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 11

Séance tenue le 21 avril 2004 à 19 h
Hôtel Sept-Îles
451, rue Arnaud
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 AVRIL 2004
SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DU COMITÉ D'EXPERTS.....	8
DÉPÔT DE DOCUMENTS	15
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JACQUES GÉLINEAU.....	20
M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE	39
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme VÉRONIK de la CHENELIÈRE	53
M. JACQUES GÉLINEAU.....	68
M. GUY PARENTEAU	70
M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE	80

SÉANCE DU 21 AVRIL 2004
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

10

Je suis Michel Germain, je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement et leader adjoint du gouvernement. Je serai secondé par monsieur Pierre André et monsieur Jacques Locat qui agissent à titre de commissaire.

15

Je précise que nous avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et que nous disposons de tous les pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. De plus, nous nous sommes engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

20

Je tiens également à préciser que cette première partie d'audience est diffusée audio et en direct dans le site Internet du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Donc toutes les séances qui ont eu lieu à Rimouski, de même que celles qui ont eu lieu aux Îles-de-la-Madeleine, à Gaspé et qui ont maintenant lieu ici à Sept-Îles ont donc été accessibles en direct dans Internet. Alors je souhaite également la bienvenue aux internautes qui nous écoutent ce soir.

25

Dans un premier temps, je vais vous donner un aperçu du déroulement de cette première soirée d'audience. Je vais d'abord prendre une dizaine de minutes pour expliquer les règles générales ainsi que la façon de procéder afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux.

30

Ensuite, je vous présenterai les personnes-ressources invitées et l'équipe du BAPE qui assistera la Commission. Suite à cela, le représentant ou en fait deux (2) représentants du Comité d'experts sur les enjeux liés aux levés sismiques seront invités à présenter leur équipe et le rapport produit par le Comité.

35

À la suite de cette présentation, il y aura une pause d'environ quinze (15) minutes et c'est à ce moment que se fera l'ouverture du registre pour ceux et celles qui désirent poser des questions. Ce registre est disponible à l'arrière de la salle. Au retour de la pause, les personnes inscrites au registre seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

40

Maintenant, je vais faire la lecture du mandat de la Commission rédigé dans une lettre adressée au président du BAPE, monsieur André Harvey, et signée par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Thomas J. Mulcair.

45

"Je donne maintenant au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, en ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, de tenir une enquête et une audience publique sur la question des levés sismiques qui pourraient être réalisés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et des enjeux environnementaux qui y sont reliés. Je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'examiner notamment les enjeux et les pistes de solutions qui ont été identifiés par les experts et de me recommander les avenues à privilégier dans une perspective de développement durable."

50

55

Le mandat de la Commission a débuté le 15 mars 2004 et est d'une durée de cinq mois et demi (5 ½). Le rapport du Bureau devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 31 août 2004. Le ministre doit rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants.

60

Ce mandat n'est donc pas donné dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. C'est plutôt en vertu de l'article 6.3, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous aurons ensemble à discuter et à analyser les enjeux liés aux levés sismiques.

65

Cet article édicte entre autres que le Bureau a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite. Il doit tenir des audiences publiques dans les cas où le ministre le requiert.

70

À l'instar de toutes les commissions du BAPE, nous examinerons ici dans une perspective de développement durable le mandat qui nous a été donné en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

75

Rappelons certains événements ayant précédé la présente audience publique!

80

Ainsi, suite aux préoccupations soulevées par le public et des experts sur les effets environnementaux appréhendés de campagnes de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, le ministre de l'Environnement, monsieur Thomas J. Mulcair, et le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, monsieur Sam Hamad, ont annoncé en décembre 2003 la création d'un Comité d'experts dont le mandat était d'identifier les enjeux environnementaux liés aux projets de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, de faire le point sur l'état des connaissances scientifiques et de proposer des pistes de solutions.

85 Rappelons que le rapport du Comité a été rendu public le 5 mars dans le site Internet du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et que le mandat de la Commission a débuté le 15 mars. Le rapport du Comité a été déposé par la Commission et est disponible dans les centres de consultation régionaux de même que dans le site Internet du BAPE.

90 Je vous rappelle que l'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie donc se termine ici à Sept-Îles, et la Commission y siègera jusqu'au 22 avril, soit demain. Rappelons que la Commission a siégé à Rimouski les 5, 6 et 7 avril, aux Îles-de-la-Madeleine les 13, 14 et 15 avril, à Gaspé le 19 avril.

95 Cette première partie d'audience permet à la population et à la Commission de poser des questions, d'obtenir des réponses du Comité d'experts et des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

100 Cette première partie permet donc de bien cerner les enjeux relatifs aux levés sismiques et à enrichir la connaissance sur le projet. Elle ne sert donc pas à entendre les opinions des participants mais plutôt les questions qu'ils désirent poser. Bien entendu, cela ne veut pas dire qu'on ne veut pas entendre votre opinion, cela veut simplement dire qu'on veut l'entendre dans environ un mois, c'est-à-dire lors de la deuxième partie de l'audience.

105 Tel que mentionné précédemment, les séances d'audiences publiques de la première partie sont diffusées en audio et en direct dans le site Internet du BAPE. Des personnes de partout au Québec et d'ailleurs peuvent donc écouter les séances publiques.

110 En outre, le site Internet du BAPE offre, dans le cadre de ce mandat, la possibilité à ceux et celles qui le désirent d'acheminer des questions écrites à la Commission par courrier électronique. Ces questions permettent d'enrichir l'enquête en cours. Elles sont traitées et regroupées par l'équipe de la Commission et s'inscrivent autant que possible dans le questionnement de la Commission, et les réponses sont données autant que possible lors des séances. Sinon, elles seront acheminées, après traitement, par écrit aux experts concernés dans les jours suivants.

115 Il est donc possible d'utiliser le site Internet du BAPE pour poser des questions par courrier électronique à compter, c'était à compter du 5 avril, et ce jusqu'au 30 avril 2004.

120 Lors de la deuxième partie de l'audience, prévue pour la mi-mai, la Commission entendra l'opinion de ceux et celles qui le désirent. C'est lors de cette deuxième partie que les citoyens prendront position sur la question des levés sismiques.

125 Je vous demande d'ailleurs de signifier à la coordonnatrice de la Commission, madame Danielle Dallaire, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilite la logistique de la deuxième partie de l'audience publique. Vous devrez faire parvenir vos

mémoires avant le 14 mai et ce, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie de l'audience.

130 Lors de la présentation de votre mémoire, la Commission échangera avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter, les deux (2) options sont donc possibles. Vous devez simplement le signaler à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

135 Pour ce qui est des mémoires, bien entendu, le mémoire que vous désirez faire ou présenter peut avoir par exemple quarante-cinquante-soixante (40-50-60) pages, il peut aussi être simplement sous forme d'une lettre d'une ou deux (2) pages, qui est acheminée à la Commission. Donc libre à vous de donner l'emphase que vous voulez à votre mémoire.

140 Le mandat de la Commission comprend aussi, en plus de la tenue de l'audience publique, un mandat d'enquête. La Commission a ainsi son propre questionnement qui est souvent fait dans la foulée des questions que vous aurez initiées. Notez que ce questionnement pourrait se compléter après la partie publique. Dans ce cas, les questions et réponses seront également déposées officiellement et deviendront accessibles dans certains centres de consultation et sur le
145 site Internet du BAPE.

Les documents relatifs au dossier, dont ceux qui seront déposés par la Commission dans le cadre du mandat, peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants: Bibliothèque de
150 l'Université du Québec à Rimouski; Bibliothèque du Cégep de la Gaspésie, au 96, Jacques-Cartier à Gaspé; à la Bibliothèque municipale de Cap-aux-Meules, au 315, chemin Principal, Îles-de-la-Madeleine; à la Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, au 500, rue Jolliet à Sept-Îles.

Vous pouvez également consulter en tout temps le site Internet du BAPE à l'adresse
155 suivante, www.bape.gouv.qc.ca. Les étapes de la consultation seront également annoncées dans la rubrique "À surveiller" du site Internet de la Commission. Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent consulter gratuitement le site du BAPE aux endroits suivants: à la Bibliothèque municipale de Matane, au 520, avenue Saint-Jérôme à Matane; à la Bibliothèque du Vieux-Couvent, au 99, place Suzanne-Guité à Richmond; à la Bibliothèque municipale Alice-Lane, au 6, avenue Radisson à Baie-Comeau; et enfin, à l'Hôtel de ville de Tadoussac, au 162,
160 rue des Jésuites, à Tadoussac.

J'en profite également pour vous dire que la Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve. Elle a le devoir d'agir équitablement avec tout le monde.
165

De plus, ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles sur le site Internet du BAPE ainsi que dans certains centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Les bandes audio des séances seront

170 également archivées dans le site Internet du BAPE pendant dix (10) jours, le temps que soient publiées les transcriptions.

175 Après l'intervention du BAPE, à la suite de la deuxième partie de l'audience, l'enquête se poursuit. La Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement, lequel rapport fait état de l'analyse de la Commission concernant les levés sismiques. Il comprendra des recommandations sur les avenues à privilégier dans une perspective de développement durable.

Maintenant, je vais expliquer comment nous allons procéder ce soir et pour les séances de demain. D'abord la disposition de la salle!

180 La Commission, constituée de moi-même et de messsieurs Locat et André. Vous avez à ma gauche la table des analystes, ainsi que la table des personnes-ressources. La table de la personne à l'avant ici qui s'occupe des transcriptions.

185 À l'arrière, la table de l'équipe de la Commission, qui est utilisée pour l'accueil. À ma droite, vous avez la table des représentants du Comité d'experts. Et enfin, la table centrale à l'avant ici, c'est à cette table que vous venez poser des questions.

190 Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, l'inscription pour les questions se fait à l'arrière, auprès de la conseillère en communication. Le registre, pour ce soir, sera ouvert dès le début de la première pause. Le nombre de questions permises est de deux (2) par intervention, donc par personne, sans sous-question. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires.

195 Je vous demande d'éviter les préambules aux questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

200 Bien entendu, mes collègues et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du Comité pour obtenir de l'information additionnelle dans la foulée de la question que vous aurez initiée.

Toutes les questions du public doivent m'être adressées, ceci s'applique également aux réponses. Aucun échange direct ne doit se faire entre le public et les porte-parole.

205 Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées. Remarquez qu'il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

210 Bien entendu, il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter les règles de

procédure du BAPE. Respecter ces règles constitue la meilleure façon d'éviter d'éventuels problèmes.

215 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement par le Comité d'experts ou les personnes-ressources devront bien entendu l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut pas être donnée immédiatement, la Commission se chargera de l'obtenir lors d'autres séances ou encore par écrit. Ces réponses font partie du dossier et seront disponibles dans les façons que j'ai mentionnées tout à l'heure, c'est-à-dire par exemple dans la plupart de nos centres de
220 consultation ainsi que dans le site Internet de la Commission, sur le site du BAPE.

Si une information ou certains documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la Commission au moment où celle-ci en fait la demande. Si la Commission le décide, cette information doit lui être
225 remise avec la mention "Confidentiel".

La Commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudices qui pourraient être encourus. Elle prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre
230 publique l'information.

Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique en tout ou en partie ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

235 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

240 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, je vous demande de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à l'arrière à cet effet.

245 Maintenant, je vais passer à la présentation de l'équipe. Il me fait plaisir de vous présenter les membres de l'équipe de la Commission, alors à ma gauche, vous avez madame Édith Bourque ainsi que monsieur Nicolas Gagnon.

250 À l'arrière de la salle, vous avez notre conseillère en communication, madame Marie-Ève Chamberland et également notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Danielle Dallaire.

255 Nous avons également en support à ma gauche, le personnel du MRCI, qui s'occupe de la logistique, monsieur Daneil Moisan, et au son, monsieur Jean Métivier.

Nous avons également notre sténotypiste, qui est madame Florence Béliveau.

260 Je présente également, pour le Comité d'experts, qui est à ma droite, vous avez monsieur Robert Joly et monsieur Pierre-Michel Fontaine, du ministère de l'Environnement.

Vous avez, du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, monsieur Jean-Yves Laliberté et monsieur Carol Cantin.

265 Pour les personnes-ressources, à ma gauche, de Pêches et Océans Canada, vous avez pour aujourd'hui monsieur Martin St-Gelais ainsi que monsieur Michel Gilbert.

270 Vous avez également à la table, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Jean Lavallée.

Également, nous avons différentes personnes auxquelles nous pouvons demander des contributions. Demain nous aurons en lien téléphonique, demain après-midi, nous aurons monsieur Jean-Pierre Le Bel de la Société de la faune et des parcs du Québec, ainsi que de 275 Tourisme Québec, monsieur André Bois.

Nous avons aussi différents contacts par écrit, si des questions plus spécifiques sont posées sur certains domaines, comme par exemple, nous avons un contact auprès de la Garde côtière canadienne, auprès de l'Office national de l'énergie, auprès d'Environnement Canada. Et nous sommes aussi en mesure d'établir des liens pour des questions spécifiques par exemple avec Ressources naturelles Canada ou même avec par exemple l'Office extracôtier, l'Office disons Canada-Nouvelle-Écosse, pour les hydrocarbures extracôtiers. Donc il est possible, dépendamment des questions, si nous sommes dans l'impossibilité de pouvoir avoir l'information ici, et non plus qu'avec les personnes-ressources que j'ai déjà identifiées, donc nous pouvons 285 recourir, aller chercher l'information auprès de d'autres organismes. Ceci bien entendu étant dans le but de nous permettre de compléter notre mandat d'enquête.

Ceci termine ma présentation. Je vais maintenant passer du côté du Comité qui va nous faire une présentation. Alors je vais céder la parole aux membres du Comité.

290 Avant de vous laisser la parole, je voudrais faire un simple rappel, c'est que le Comité a préparé différentes présentations. Jusqu'à maintenant, bien entendu, la présentation principale a été montrée à chaque endroit que nous avons fait, c'est-à-dire comme par exemple à Rimouski, également il y a eu certaines présentations qui ont déjà été présentées, je vais les répéter. Donc 295 sous la cote du document, parce que les présentations sont bien entendu verbales mais elles sont supportées par des acétates, des films, des fiches, alors ces fiches sont reprographiées, disponible dans les centres de consultation, alors sous la cote du document DA9, nous avons

une présentation portant sur la définition et les conventions des mesures du son et de la pression.

300

Nous avons également, sous la cote du document DA10, une synthèse des effets appréhendés de la pratique des levés sismiques sur les espèces valorisées ou sensibles.

305

Nous avons également sous la cote DA13 une présentation intitulée "Processus d'autorisation des levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, soit à des fins d'exploitation pétrolière et gazière, soit à des fins de recherche scientifique".

310

Il y a également aussi d'autres présentations qui ont été préparées mais qui n'ont pas encore été présentées. Néanmoins, nous avons obtenu de la part du Comité l'ensemble de ses présentations que nous allons de toute façon déposer. Alors il est possible que d'ici la fin de l'audience, certaines de ces présentations-là soient montrées ici à l'avant, mais je vais quand même en faire l'énumération!

315

C'est-à-dire il y a une présentation à faire encore portant sur les aspects légaux. Il y a également une présentation sur les techniques et méthodologies pour réaliser des levés sismiques. Nous avons également une présentation portant sur les habitats critiques selon le cycle vital des espèces sensibles ou valorisées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Et enfin, nous avons une présentation portant sur l'interprétation et l'application du principe de précaution.

320

Alors comme j'ai dit tout à l'heure, il est possible, si les circonstances s'y prêtent, que ces présentations soient montrées, mais de toute façon, qu'elles soient montrées ou pas, l'ensemble de ces présentations va être disponible sur le site Internet de la Commission.

325

Maintenant, je vais laisser la parole aux membres du Comité pour leur présentation principale.

330

PRÉSENTATION DU COMITÉ D'EXPERTS

PAR M. ROBERT JOLY:

335

Merci monsieur le Président.

340

Nous allons procéder à une présentation des points saillants du rapport du Comité d'experts. Les principaux éléments qui vont être abordés seront d'abord le régime du Comité d'experts, une définition de la zone d'étude que les experts ont couverte par le rapport, une description du potentiel en hydrocarbures de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, une description des techniques utilisées ou de la technique utilisée pour les levés sismiques, et enfin,

le cœur du rapport, qui sont les enjeux qui ont été identifiés par les experts, et ainsi que les pistes de solutions qui ont été dégagées.

345 Alors le régime du Comité d'experts, au cours des dernières années, suite à divers inventaires, il y a un potentiel en hydrocarbures qui a été identifié, et ce potentiel a donné lieu à un programme qui a été présenté par Hydro-Québec à l'automne 2002, pour supporter l'exploration pétrolière, autant en milieu marin qu'en milieu terrestre, et l'annonce de ce programme avait, à l'époque, suscité beaucoup de préoccupations et beaucoup de représentations ont été faites auprès du ministre de l'Environnement et du ministre des
350 Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

En même temps que ce programme était annoncé, il y avait également sous examen, auprès de l'Office national de l'énergie, des projets de levés sismiques qui étaient prévus aussi pour l'automne 2002. Alors ça, ces deux (2) événements combinés ont fait en sorte que les
355 ministres ont déterminé qu'il était nécessaire de procéder à des consultations publiques sur les levés sismiques.

Et préalablement à ces consultations, les ministres ont souhaité qu'il y ait un document qui soit préparé pour expliquer et faire le point sur les connaissances, les connaissances sur les pratiques de levés sismiques et également les connaissances dégagées sur les enjeux environnementaux qui étaient connus de ces activités. Et c'est donc ce qui a conduit à la mise
360 sur pied du Comité d'experts.

Je vais laisser la parole à Jean-Yves Laliberté pour la suite.
365

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Merci monsieur Joly.

370 Les experts qui ont été mandatés pour rédiger le rapport sont monsieur Jean-Claude Brêthes, de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski; monsieur Ronald Greendale, de la compagnie Genivar; monsieur Bernard Long, géophysicien de l'Institut national de la recherche scientifique; ainsi que monsieur Peter Simpkin, de IKB Technologie Itée.

375 La région qui fait l'objet de la présente audience se situe dans l'estuaire et dans le golfe du Saint-Laurent. La limite ouest de la région se situe à l'embouchure de la rivière Saguenay, et la limite est est la limite interprovinciale entre Québec et Terre-Neuve, ça c'est l'extrémité est.

380 Un potentiel en hydrocarbures dans cette zone-là. Il y a des indices d'hydrocarbures qui ont été décelés au Québec à partir des années dix-huit cent soixante, et depuis ce temps-là que les compagnies d'exploration cherchent des pièges où les hydrocarbures ont pu s'accumuler. Il y a différents bassins qui ont été identifiés au Québec, dont des bassins sédimentaires situés sous l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

385 Et puis d'ailleurs, il y a eu des découvertes très intéressantes qui ont été faites, lors des dernières années, dans les bassins avoisinants, que ce soit en Ontario, que ce soit dans l'état de New York, et ça se prolonge jusque dans l'état du Texas.

390 Et au Québec, au cours des dernières années, il y a déjà eu des levés sismiques qui ont permis l'identification des structures, notamment dans l'estuaire et dans le golfe, et il y en a certains parmi vous qui ont sûrement entendu parler de la structure de Old Harry, qui chevauche la frontière interprovinciale entre Québec et Terre-Neuve, pour ne citer que celle-ci.

395 Un levé sismique, qu'est-ce que ça prend pour faire un levé sismique. Ça prend un bateau, et ça prend une source d'énergie, une source d'énergie sonore qui va envoyer une onde de compression qui va descendre dans les couches sédimentaires. Cette onde-là va être réfléchiée par les couches sédimentaires et va être enregistrée par un chapelet de récepteurs appelés des hydrophones également remorqués par le navire. La chaîne de récepteurs peut avoir entre quatre (4 km) et six (6 km) de long, en arrière du bateau. C'est le principe général.

400 Je vous mentionnais tantôt qu'il y a déjà eu de l'activité d'exploration au Québec. Dans l'estuaire et dans le golfe du Saint-Laurent, il y a eu des levés de sismique qui ont été effectués dans le passé, et la carte qui est présentée à l'écran indique la localisation de ces levés-là qui ont été réalisés entre 1968 et 1983. Ça totalise trente-trois mille kilomètres (33 000 km) en tout. Et si on inclut les levés sismiques qui ont été effectués disons à l'extérieur de la frontière québécoise, ça totalise quarante-quatre mille kilomètres (44 000 km).

405 Les experts, dans le rapport, ont déterminé certains enjeux, et les deux (2) grandes catégories d'enjeux sont les enjeux socioéconomiques et les enjeux environnementaux associés à cette activité.

410 Pour des enjeux socioéconomiques, on parle de mise en valeur des hydrocarbures au Québec; au Québec, on est vraiment dépendant de l'étranger, si on veut, pour nos approvisionnements, la majorité du gaz naturel provient de l'Ouest canadien, on en consomme deux cents milliards de pieds cubes (200 G pi³) par année. Pour le pétrole, c'est la même chose, nos approvisionnements en pétrole proviennent de la mer du Nord. Donc je pense que tout ce qu'on peut avoir comme ressources additionnelles permettrait de sécuriser nos approvisionnements.

420 Évidemment, s'il y a des découvertes, il y a des redevances qui vont être payées au gouvernement, et on sait très bien qu'une province riche comme l'Alberta, les redevances que la province peut tirer des hydrocarbures, tout le monde finit par en profiter; l'Alberta n'a pas de dettes. Et évidemment, les régions à proximité de ces découvertes-là pourraient profiter d'un développement régional et industriel très intéressant.

425 Les autres enjeux socioéconomiques qui ont été identifiés par les experts sont la
pêcherie, évidemment, une activité essentielle dans l'estuaire et dans le golfe du Saint-Laurent,
donc il est important de maintenir l'activité et de maintenir les ressources.

430 Et finalement, un dernier enjeu, qui est le récréotouristique, qui prend de plus en plus
d'ampleur dans l'estuaire, dans le golfe. Donc là aussi, c'est important de maintenir le potentiel
touristique associé et le maintien des activités économiques qui en découlent.

Je vais relaisser la parole à mon collègue, monsieur Joly.

435 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Maintenant, pour ce qui est des enjeux environnementaux à proprement parler, les
experts ont d'abord identifié, comme un des principaux enjeux, celui de la protection des
mammifères marins. En fait, on sait que les mammifères marins utilisent les sons pour se
440 repérer, pour rechercher la nourriture, pour des raisons de cohésion entre eux, pour des
recherches de partenaires et donc, le fait d'émettre des sons dans le milieu pourrait modifier ou
apporter des dérangements aux mammifères marins.

445 Une des premières préoccupations, c'est le fait que les sons, s'ils sont émis, si un animal
est situé à proximité d'une source de sons, il pourrait être affecté carrément dans son intégrité
physique, c'est-à-dire que par exemple, ses organes auditifs pourraient être affectés, il pourrait
avoir des dommages permanents ou temporaires, mais des dommages physiques au système
auditif.

450 La plupart des mammifères marins sont peut-être pas situés aussi près des sources, mais
ils peuvent être affectés, par contre, dans leur comportement par les bruits qui sont émis dans le
milieu, soit parce que les sons, en étant émis, viendraient simplement masquer leur propre
vocalisation et empêcher certains animaux de communiquer entre eux, ou bien parce que les
animaux, les mammifères marins pourraient essayer d'éviter la zone d'où proviennent les sons,
455 ils modifieraient leur trajectoire de déplacement pour éviter ces zones, peut-être à ce moment-là
ne pas rencontrer un partenaire ou encore s'éloigner d'une zone d'alimentation.

460 Et une des raisons aussi les plus importantes qui a été identifiée par les experts, c'est
dans le golfe et dans l'estuaire, on a la présence d'espèces à statut précaire, des espèces
menacées d'extinction et des espèces en péril, le rorqual bleu ou le béluga par exemple, et que
toute atteinte à leur possibilité d'expansion, toute diminution des populations peut avoir des effets
importants.

465 Maintenant, il n'y a pas que les mammifères marins. Au plan des autres espèces aussi, il
y a des préoccupations par exemple pour les poissons, on a fait référence aux activités
socioéconomiques qui en dépendent, comme la pêche, où les poissons peuvent être affectés par
les relevés sismiques, par le fait que la plupart des poissons ont une vessie natatoire, donc c'est

470 un espace d'air qui est compris à l'intérieur de l'abdomen, et qui peut être affectée par l'onde de choc, et ça peut les déstabiliser, ça peut aussi, s'ils sont à proximité, les tuer tout simplement aussi, mais ça peut également modifier leur comportement ou les faire fuir certaines zones.

475 Il y a des préoccupations aussi sur les crustacés. Bien que les crustacés n'aient pas de vessie natatoire comme telle, ce sont des animaux dont dépend une bonne partie des pêcheries, crabe ou homard par exemple, et il y a aussi des préoccupations sur soit les animaux adultes ou simplement sur les larves des crustacés.

480 Et enfin les invertébrés, on peut penser au plancton par exemple qui, lui, dans lequel baigne finalement les appareils qui servent à émettre les sons, peuvent affecter, le plancton peut être affecté directement par une mortalité par les sons qui sont émis par les levés sismiques.

485 Parmi les autres enjeux importants, celui de la biodiversité, parce que l'estuaire et le golfe sont quand même des zones qui ont des caractéristiques très importantes et très intéressantes par le fait d'abord des phénomènes, tous les phénomènes physiques et de déplacement en eau dans le golfe, mais qui amène aussi une diversité importante en termes de mammifères, de poissons et d'invertébrés, et toute atteinte à l'intégrité de la biodiversité n'est pas souhaitable et donc, il faut essayer de protéger au maximum cette diversité.

490 Les experts ont également noté qu'il y avait une absence d'instruments légaux de protection au plan environnemental. Il y a des instruments légaux de contrôle et d'encadrement de ces activités, mais au plan environnemental, du côté québécois si on s'entend, et non pas du côté fédéral qui a un système d'évaluation environnementale, mais du côté québécois, les levés sismiques sont assujettis à aucune forme d'autorisation.

495 Et finalement, un dernier point, celui des incertitudes scientifiques, puisque l'évaluation des impacts sur les ressources naturelles et les animaux de l'estuaire et du golfe est assez difficile à faire, par le fait que les connaissances ne sont pas très développées sur certaines espèces, notamment sur les mammifères marins entre autres, parce que les animaux étant relativement rares et se déplacent sur de grandes distances, il est pas facile non plus de faire des observations pour bien déterminer quels sont les impacts, on peut pas non plus faire d'expérimentation en laboratoire comme on peut le faire sur les poissons, donc il y a une certaine incertitude sur l'effet réel que peuvent avoir les relevés sismiques sur les mammifères marins en particulier.

505 Alors suite à l'examen d'une revue de littérature exhaustive, les experts ont noté et proposé un certain nombre de mesures d'atténuation. Ici, il n'y en a que quelques-unes qui sont énumérées, entre autres par exemple l'adoption d'un couloir de sécurité, qui consiste à avoir des zones de part et d'autre du navire qui conduit les levés sismiques, une zone à l'intérieur de laquelle on prend des mesures pour éviter, s'il y a des présences de mammifères marins, pour éviter que les sons soient émis au moment où les animaux sont présents dans cette zone.

510

Un programme d'observation visuelle, par lequel, à bord des navires qui conduisent les levés sismiques, on place des observateurs de façon justement à détecter la présence de mammifères marins, et prendre les mesures appropriées, si des mammifères marins s'approchent de la zone.

515

Des techniques de démarrage progressif, par lesquelles, lorsqu'on commence à faire des levés sismiques dans une zone, on commence avec des sons d'intensité plus faible, de manière à avertir, dans le milieu, que les levés commencent, et que ça donne le temps des animaux qui seraient présents à proximité de la source, de s'éloigner, en aillant une source qui est plus faible et donc, en risquant moins de les affecter.

520

Et finalement, une autre mesure importante, dans les mesures d'atténuation, c'est l'évitement des habitats critiques. Il y a des zones sensibles, des zones géographiques importantes, sensibles dans le golfe, elles sont connues parce qu'elles supportent soit des zones de reproduction de crustacés, soit parce que ce sont des zones de migration importante pour les mammifères marins par exemple, des zones dont on essaie d'éviter pour la conduite des levés sismiques.

525

Parmi les recommandations, les experts, en ayant constaté qu'il y avait une absence d'encadrement légal, suggèrent d'examiner la possibilité ou l'opportunité de fixer un cadre légal ou réglementaire pour la conduite de ces activités.

530

Bien sûr, également, compte tenu du niveau d'incertitude sur les connaissances, de tenter d'améliorer et d'acquérir de nouvelles connaissances.

535

Et finalement, d'appliquer, à l'examen de tout projet de levés sismiques, d'appliquer le principe de précaution, de manière à s'assurer que si ces activités-là doivent être autorisées, qu'on s'assure qu'on prenne toutes les mesures nécessaires pour éviter qu'il y ait des impacts qui soient occasionnés.

540

Alors en conclusion, une des conclusions du Comité d'experts qui apparaît dans le rapport, le Comité conclut qu'il faut favoriser l'utilisation durable des ressources en assurant la protection des écosystèmes et en améliorant la qualité de vie des communautés côtières.

545

Les experts ont une préoccupation d'une gestion intégrée des ressources, de s'assurer qu'en réalisant, si on introduit de nouvelles activités dans le golfe, on s'assure que ça ne se fera pas au détriment des autres activités ou des autres ressources.

PAR LE PRÉSIDENT:

550

Monsieur Joly, je vous remercie.

555

Alors nous allons faire une pause de quelques minutes, et je vous signale que le registre
situé à l'arrière de la salle va être ouvert dès le commencement de la pause. Alors nous nous
retrouvons dans environ dix (10) minutes.

Alors bonne pause!

560

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

565

**REPRISE DE LA SÉANCE
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

PAR LE PRÉSIDENT:

570

Alors nous allons débiter la période de questions, le questionnement. Je vous rappelle que les gens qui désirent venir poser des questions, nous sommes ici pour ça, alors n'hésitez pas, quelles que soient les questions que vous avez en tête concernant les levés sismiques, alors nous sommes vraiment ici pour vous aider à avoir des réponses.

575

En plus de ça, aussi, je rappelle aux internautes que vous pouvez également adresser vos questions par courriel, nous saurons acheminer, sitôt que possible, nous pouvons être en mesure par exemple de tenter de trouver des réponses à des courriels qui nous seraient acheminés dans les minutes qui suivent. Donc on pourrait essayer de trouver des réponses dès ce soir.

580

Je vais faire aussi, avant d'inviter la première personne inscrite au registre, je vais faire un petit tour de table, du côté des personnes-ressources et du Comité, pour faire une mise à jour des documents déposés et en attente.

585

Alors du côté du Comité, bonsoir. Quels documents ou informations avez-vous à mettre à jour, à communiquer à la Commission?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

590

Oui, monsieur le Président. Ce matin, on a déposé à la coordonnatrice des réponses à des questions qui nous avaient été formulées.

595

La première que j'ai déposée concerne les distances des plates-formes de forage, la zone de sécurité autour des plates-formes de forage. Donc le Règlement d'application de la loi canadienne sur les hydrocarbures exige un périmètre de sécurité de cinq cents mètres (500 m) autour des plates-formes de forage. Donc cette zone de sécurité doit donc être observée par les bateaux qui pratiquent des activités de pêche.

600

Une autre question, vous nous aviez demandé des informations ou les sources de la figure 2.11 du rapport des experts. Ce matin, j'ai eu une communication avec monsieur Peter Simpkin, et il me dit que les informations du tableau sont une compilation effectuée par GSI, en utilisant différents ouvrages de référence. Donc il y a pas vraiment de source précise pour le tableau 2.11.

605

Une autre demande qui nous avait été faite, mais cette fois-ci, ça a été par Pêches et Océans Canada, on nous a demandé des informations concernant le levé sismique de 1981, et j'ai remis le document à la Commission, et le document sera envoyé par E-mail à monsieur

610

Gilbert. Donc ça concerne les activités sismiques de 1981, donc il y a eu quatre (4) levés en 1981. Donc j'indique le nombre de kilomètres, date de début, date de fin, ainsi que la localisation.

615

Et la dernière information, une question qui nous a été posée aux Îles-de-la-Madeleine concernant le puits de Corridor Fatima numéro 1, les gens voulaient savoir les principales dates. Donc la date du début du forage est le 10 septembre 1999, la date de la fin du forage est le 30 octobre 1999. Et le rapport de fin de forage concernant ce puits a été rendu public le 1^{er} novembre 2003.

620

À titre d'information, le puits a atteint une profondeur de six cent quatre-vingt-six mètres (686 m), et le statut du puits, aujourd'hui, c'est fermé définitivement.

Voici, monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

625

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Cantin.

PAR M. CAROL CANTIN:

630

J'aurais, moi, deux (2) points d'information.

635

Un, on avait évoqué, aux Îles-de-la-Madeleine, sommairement, la question du port méthanier, où la Commission s'interrogeait sur les volumes de gaz qui pouvaient transiter par le futur port méthanier dont il est question dans les médias.

640

En fin de compte, ce que je peux dire, c'est qu'on ne sait pas en fin de compte l'importance de ces volumes-là, puisque le promoteur n'a pas encore déposé de projet en tant que tel. Il y a eu beaucoup de débats dans les médias, autour entre autres du site qui serait choisi, mais compte tenu des volumes, on ne les connaît pas. Donc on ne sait pas si ce sera important, moyennement important, très important.

PAR LE PRÉSIDENT:

645

Donc ça, c'était relié à un projet sur les Îles-de-la-Madeleine qui avait été discuté?

PAR M. CAROL CANTIN:

650

Non, on en avait parlé aux Îles-de-la-Madeleine, c'est qu'on reliait ça un petit peu à la production, parce qu'on disait que le Québec tentait d'être autosuffisant en matière de gaz

naturel, et puis bon, on évoquait, de mémoire en tous les cas, quelles étaient les possibilités qui s'offraient à nous, du moins pour alimenter, du moins pour sécuriser les approvisionnements du Québec en gaz naturel, compte tenu qu'ils viennent tous, essentiellement, de l'ouest du Canada, donc il y avait cette possibilité-là.

655

Mais on ne connaît pas le volume encore, le promoteur le fera connaître lorsqu'il déposera son projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

660

Très bien.

PAR M. CAROL CANTIN:

665

Le deuxième point, ça concernait une question aussi qui avait été posée aux Îles-de-la-Madeleine, à laquelle vous demandiez une précision. La question c'était, je vais la répéter aussi pour l'auditoire: Existe-t-il un précédent pour lequel une entreprise minière s'est vu refuser le droit d'exploitation pour un motif environnemental. La réponse était non et la réponse est toujours non.

670

Mes collègues avaient soulevé, en dehors de la rencontre, il y avait peut-être la mine d'olivine dans le parc de la Gaspésie. Cette mine-là avait, bien sûr, fait l'objet de "claim", comme on dit, l'entreprise avait reçu son "claim", son droit de faire de la recherche en 1965 déjà, alors que le parc de la Gaspésie, si je ne m'abuse, aurait été créé en 1981.

675

Par la suite, on a signifié, après le parc, quelques années, quelques temps après la création du parc, on aurait signifié au détenteur de titres que compte tenu qu'il se trouvait dans un parc, il devrait donc être soumis à des conditions d'exploitation particulières.

680

L'entreprise a estimé que les coûts, à ce moment-là, d'exploitation future, si jamais on devait aller en exploitation, seraient trop importants, alors l'entreprise donc n'a pas donné suite. Je veux dire pour l'instant, il n'y a pas d'activité sur les permis que détient l'entreprise, maintenant ça s'appelle des permis de recherche de surface. Donc il n'y a pas d'activité qui se fait.

685

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est un projet suspendu par la personne qui avait des droits d'exploration, compte tenu des contraintes qui lui étaient maintenant posées?

690

PAR M. CAROL CANTIN:

Elle détient toujours les titres, mais il n'y a pas d'activité, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

695

Très bien.

Du côté du ministère de l'Environnement?

700

PAR M. ROBERT JOLY:

Alors d'abord une question qu'il reste à finir d'élaborer, c'est celle qui porte sur l'encadrement des activités de sismique sur la côte est américaine et dans la mer du Nord, il y a des informations qui sont en cours de compilation, et on est à chercher à avoir des contacts précis avec un certain pays. On a un contact en Angleterre, mais il nous reste à en trouver un plus précis en Norvège, et à compléter des discussions avec les États-Unis. Alors ça avance rondement.

705

On a aussi demandé, à la cession de lundi, à Gaspé, lorsqu'il a été évoqué la création d'une zone de protection marine par Pêches et Océans, dans la région allant de l'Île-aux-Coudres jusqu'à la péninsule Manicouagan, si le ministère de l'Environnement était au courant ou s'il était associé. La Direction du patrimoine écologique et du développement durable a participé à des séances d'informations et de consultations sur ce projet et suit le dossier.

710

715

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

Du côté de Pêches et Océans, oui, monsieur Gilbert, bonsoir.

720

PAR M. MICHEL GILBERT:

Oui, monsieur le Président, bonsoir.

725

J'ai réussi à compiler un certain nombre d'informations que nous sommes maintenant en mesure de déposer auprès de la Commission.

Dans un premier temps, j'ai un document en main qui est prêt à être déposé, qui donne un petit descriptif de la réglementation sous la responsabilité du MPO, qui est applicable à l'exploration sismique de même qu'aux forages exploratoires et à l'exploitation.

730

Dans un deuxième temps, j'ai compilé un certain nombre d'informations sur le moratoire qui est en vigueur sur le banc George pour l'exploration sismique et, je crois, les forages exploratoires également. Donc j'ai un certain nombre de liens Internet qui réfèrent à des pages, soit des communiqués de presse, des articles de journaux qui décrivent assez bien la situation.

735

740

Et j'ai des copies de deux (2) rapports, un premier rapport qui a été produit par le MPO en soutien à ce moratoire-là de même aussi qu'un document d'un groupe de travail qui a produit un rapport qui recommandait le prolongement du moratoire jusqu'en 2012. J'ai toute cette information en main, elle est prête à être déposée.

745

Dans un troisième temps, j'ai réussi à obtenir un peu d'information en réponse à la question de monsieur Jacques Locat, qui a été posée lundi soir, en ce qui a trait à la variabilité dans les estimations de biomasse de zooplancton dans l'estuaire et dans le golfe. Donc j'ai un document de recherche qui a été produit par le MPO en 2003, qui donne certaines informations en ce qui a trait à la variabilité spatiale et également à la variabilité interannuelle dans l'abondance du zooplancton dans l'estuaire et dans le nord-ouest du golfe.

750

J'ai également un document qui est prêt à être soumis, qui donne un peu le descriptif de la biologie du thon rouge dans le sud du golfe, de même que certaines informations sur les débarquements et les captures dans le sud du golfe, depuis la fin des années quatre-vingt-dix. C'est une question qui avait été soulevée, je crois, aux Îles-de-la-Madeleine, la semaine dernière.

755

Enfin, effectivement, pour compléter l'information qui a été fournie par monsieur Joly, en ce qui a trait à la ZPM, le projet de ZPM de l'estuaire, effectivement, le MPO a fait des consultations auprès des autres ministères fédéraux, de même que les autres paliers de gouvernement au Québec sur ce projet de ZPM là. Ce qu'il reste à faire, ce sont des consultations au niveau public.

760

J'ai demandé à savoir s'il est possible d'obtenir une carte, la réponse préliminaire que j'ai reçue, c'est que, bon, les limites sont pas encore clairement établies, parce que le projet n'est pas finalisé, mais en gros, les limites correspondent à peu près à ce qui a été fourni lundi soir, lors des audiences à Gaspé, soit que c'est une zone qui s'étendrait vraisemblablement de l'Île-aux-Coudres à aller jusqu'à la péninsule de Manicouagan.

765

PAR LE PRÉSIDENT:

770

Vous faites allusion à des consultations, est-ce qu'on a une idée à quel moment ces consultations pourraient se tenir?

775

PAR M. MICHEL GILBERT:

Il y a pas de date précise qui est prévue, je crois, je vais vérifier l'information, les consultations publiques sont prévues pour se dérouler quelque part à l'automne.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est cette année même?

780 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui, cette année même.

785 Et enfin, j'ai obtenu un peu d'information concernant les investissements du MPO dans la recherche dans l'estuaire et dans le golfe, au cours des dix (10) dernières années, j'ai réussi à accumuler l'information auprès des gens chez nous pour les cinq (5) dernières années, qui incluent les investissements de la région du Québec du MPO et également de la région du golfe, donc pour l'ensemble de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.

790 Les chiffres sont un peu plus élevés, annuellement, que ce que j'avais fourni à la Commission, on est en train de finaliser les chiffres, on va préparer un certain nombre de notes explicatives pour donner le contexte de ces chiffres-là, et ça devrait être prêt à fournir à la Commission d'ici la semaine prochaine.

795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

800 Pour ce qui est des documents, donc certaines informations des deux (2) côtés, donc des informations que nous avons déjà eues, surtout en ce qui a trait à des documents déposés, il y a d'autres documents qui semblent avoir été déposés il y a quelques instants, donc la Commission n'a pas pu en prendre connaissance, mais je vais demander, du côté des analystes, qu'on fasse le tour pour s'assurer qu'on a les documents, et si on a besoin de refaire un petit topo plus tard, pour vérifier s'il y a d'autres informations qu'on avait demandées qui seraient encore en attente.
805 On va juste faire une vérification.

PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES GÉLINEAU

810

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Sur ce, maintenant je vais inviter monsieur Jacques Gélinau à venir à la table des intervenants.

Bonsoir monsieur.

820 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

Bonsoir monsieur Germain, bonsoir tous les membres de la Commission.

825

Jacques Gélinau, je suis citoyen de Sept-Îles, environnementaliste de la première heure. J'ai un certain nombre de questions, je suis extrêmement inquiet, naturellement, face à ce qui s'en vient.

830

Au fait que nous, sur la Côte-Nord, les activités, il y en a beaucoup qui sont axées sur l'exploitation des poissons, la pêche, les activités touristiques, naturellement en Gaspésie aussi. Bref, le golfe est bordé de littoraux où on exploite largement l'industrie touristique et la pêche.

835

Et ma question fait référence à un événement qui s'est produit à Havre-Saint-Pierre, il y a quelques années, suite à l'éventrage d'un bateau au quai de QIT, je crois, ou alentour de ce coin-là, où on se félicitait finalement de l'intervention qu'on avait faite pour circonscrire ou essayer de circonscrire les épandements d'hydrocarbures. On avait quand même perdu je pense alentour de douze (1200) ou treize cents (1300) oiseaux, et on a eu quand même beaucoup de difficulté, finalement, à contenir le petit dégât qui s'est produit là.

840

Alors ma question est la suivante: Est-ce qu'on a fait le point sur la capacité d'intervention suite à un dégât, parce que si on parle de levés sismiques, on parle aussi de plates-formes éventuellement de forage, et puis de transport aussi d'hydrocarbures via des pétroliers, est-ce qu'on a fait le point sur notre capacité d'intervention si jamais il nous arrive un dégât.

845

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Laliberté, qu'est-ce que vous pouvez nous indiquer concernant les aspects relatifs aux transports maritimes, et également disons à une exploitation éventuelle en ce qui a trait aux risques de déversements d'hydrocarbures.

850

Je sais que fondamentalement, notre mandat ici porte sur les levés sismiques, mais qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur ce type de risque là? Est-ce que ça a été un enjeu, par exemple, qui a été couvert par le Comité d'experts.

855

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Monsieur le Président, c'est un aspect qui n'a pas été regardé du tout par le Comité d'experts, le Comité d'experts se penche vraiment sur les impacts et faire le tour de la littérature concernant les levés sismiques. La notion forage, la notion production, la notion transport ne faisaient pas partie du mandat. Donc pour le Comité d'experts, c'est un sujet qui n'a pas été abordé.

860

PAR LE PRÉSIDENT:

865

Oui, monsieur Cantin.

PAR M. CAROL CANTIN:

870 Peut-être simplement une information complémentaire. C'est que s'il arrivait quelque catastrophe au Québec, je ne suis pas spécialiste en la matière mais je sais que le gouvernement du Québec possède un plan de mesures d'urgence, que ce soit dans le cas de déversements d'hydrocarbures ou dans d'autres domaines qui pourraient nécessiter l'intervention des organismes publics, pour justement protéger l'environnement et les citoyens, la sécurité des citoyens.

875 Donc il y a, bien sûr, il ne faut pas écarter déjà ces plans de mesures d'urgence. Et puis c'est tout.

Comme mon collègue a mentionné, le rapport du Comité se limitait aux levés sismiques.

880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur André.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

885 Oui, j'aimerais savoir qui gère le plan de mesures d'urgence sur les déversements d'hydrocarbures dans le golfe et le fleuve, pour le gouvernement du Québec.

PAR M. ROBERT JOLY:

890 En fait, la coordination des mesures d'urgence dans ces cas-là est coordonnée par la Garde côtière, dans un premier temps, auxquels sont associés divers autres intervenants, selon leur champ de responsabilité. Et là, c'est tout azimut.

895 Il y a une organisation de la Sécurité civile qui se met en place à ce moment-là, mais chapeauté par la coordination de la Garde côtière qui a les équipements pour intervenir et associe donc d'autres intervenants, ça peut être des municipalités, le ministère de l'Environnement du Québec aussi peut intervenir, Environnement Canada lorsqu'il est question d'oiseaux par exemple, et d'autres ministères.

900 Donc les mesures d'urgence sont vraiment du ressort de la Garde côtière.

PAR LE PRÉSIDENT:

905 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

910 Dans le rapport, quand on parle des retombées de un point cinq milliard (1,5 G\$) sur dix (10) ans environ, pour le Québec, est-ce qu'on a pris en compte, dans le calcul, le coût potentiel de risques environnementaux?

PAR M. CAROL CANTIN:

915 Non, je ne pense pas que – ces données ont été prises du rapport d'Hydro-Québec – de mémoire, non, je ne crois pas que cet élément-là a été comptabilisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

920 Merci.

Monsieur Gélinau, avez-vous une autre question?

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

925 Ah, j'en ai un maudit paquet de questions!

PAR LE PRÉSIDENT:

930 Allez-y.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

935 Bien, celle-là, c'est très inquiétant, ce que je viens d'entendre, je m'aperçois qu'on n'est pas plus...

940 On disait tantôt, au niveau des déplacements des différents mammifères marins, qu'on était pas très, finalement, connaissant des déplacements des animaux comme tels, est-ce qu'on a approché les différents centres de recherche qui étudient les mammifères marins depuis presque vingt (20) ans, pour leur demander, eux autres, de quelle façon, quelle expertise ils avaient développée dans ce domaine-là, et puis est-ce qu'on s'en est servi ou est-ce qu'on leur a donné les moyens, finalement, d'arriver à une étude qui permettrait de dégager, finalement, une recherche sur les déplacements de ces animaux-là pour faire en sorte que – là, qu'on s'apprête, du jour au lendemain, à perturber largement, la biosociologie de ces animaux-là, et on connaît rien.

945

Est-ce qu'on a approché ces centres de recherche là? Parce que si on suit un peu ce qui se passe à la télévision et puis dans les sites Internet des différents centres de recherche, notamment je fais référence à monsieur Michaud du GREMM, où est-ce que lui est en train de se

950 lever en trombe contre les levés sismiques, est-ce qu'on a fait une approche pour essayer de concilier ça, pour faire en sorte qu'on oriente nos activités exploratoires dans le bon sens et aussi permettre peut-être de les faire, ces activités-là, en corrélation avec un respect de l'environnement et puis des espèces marines qui vont subir finalement les explorations sismiques.

955

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

960

On pourrait probablement scinder la question en deux (2) parties. Du côté du Comité, par exemple lors de la revue des travaux du Comité d'experts, quel a été le recours à l'expertise locale donc du Saint-Laurent, concernant les connaissances sur les mammifères marins. On pourrait la diviser comme ça.

965

En deuxième lieu, est-ce que le Comité s'est penché, dans ses pistes de solutions, sur des propositions pour soutenir par exemple et supporter par exemple le réseau d'observateurs qui existe actuellement le long des rives de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent.

970

Et est-ce que le Comité a examiné des pistes, aussi, relativement au soutien pour la recherche scientifique, relativement aux mammifères marins, par ces mêmes organismes.

Monsieur Joly.

PAR M. ROBERT JOLY:

975

Monsieur Germain, premier élément de réponse, lorsque le ministre de l'Environnement a été saisi des préoccupations qui ont été exprimées par le public à l'automne 2002, décembre, et aussi janvier 2003, on a commencé effectivement à prendre des contacts et on a rencontré, à deux (2) reprises, monsieur Michaud du Groupe de recherche sur les mammifères marins. Dans un premier temps, il a souhaité nous rencontrer, c'est lui qui a sollicité une rencontre et on l'a rencontré, on a discuté avec lui. Et dans un deuxième temps, on a refait des rencontres pour préciser certains points.

985

Nous, on a également pris contact avec le ministère Pêches et Océans, à l'Institut Maurice-Lamontagne, où on a eu aussi trois (3) rencontres, des discussions avec les experts pour faire un peu le point sur ces questions-là.

990

Donc on a cherché, effectivement, l'information où elle était, et on a aussi associé les experts à l'exercice.

Maintenant, dans le cadre du Comité d'experts, les personnes qui ont été identifiées pour faire le travail l'ont fait aussi en collaboration et en consultant les autres experts de la littérature.

995

Du côté du ministère Pêches et Océans, le ministère est une source d'informations fondamentale, bien sûr, mais comme le ministère Pêches et Océans était, lui, en examen d'un projet dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale fédérale, il a pas été associé au Comité d'experts comme tel, mais les experts les ont consultés.

1000

Et dans le cas de monsieur Michaud, il a pas souhaité, dans un premier temps, être membre du Comité comme tel, mais il a apporté un soutien. Mais il a gardé, disons, une distance, probablement pour faire état de ses positions. Mais il a fourni de l'information et on s'est inspiré de cette information-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005

Et concernant la deuxième partie, plus les moyens comme pistes de solutions, parce que dans certains des constats du Comité d'experts, bon, on notait qu'il pouvait manquer de l'information, notamment sur la fréquentation du Saint-Laurent par les mammifères marins sur une base annuelle par exemple, parallèlement à ça, ces constats-là, est-ce que le Comité a fait des propositions pour permettre de soutenir par exemple les réseaux d'observateurs ou d'augmenter ou d'accorder des fonds de recherche pour les gens qui se spécialisent dans l'étude des mammifères marins du Saint-Laurent.

1010

Est-ce qu'il y a des propositions spécifiques à cet effet?

1015

PAR M. ROBERT JOLY:

Il y a d'abord une recommandation donc générale, d'améliorer les connaissances pour mieux évaluer les impacts, ça c'est certain.

1020

Dans les mesures plus précises qui ont été préconisées, les experts ont suggéré de mettre en place des programmes de recherche qui pourraient soit être menés de façon autonome ou qui seraient réalisés à l'occasion des levés sismiques, des programmes dans lesquels on acquerrait la connaissance au moment où on procéderait à des levés sismiques, de façon à parfaire des connaissances sur par exemple soit la présence de mammifères marins, profiter donc du fait qu'il y a des bateaux qui circulent pour augmenter les observations, mais également pour par exemple vérifier certains aspects problématiques de l'évaluation des impacts, comme le modèle de dispersion des sons, jusqu'où les sons se propagent, et à quelle intensité, est-ce que le modèle mathématique qui est utilisé pour faire une prévision de diminution, d'atténuation des sons à une certaine distance, est-ce qu'il est exact, aller prendre des mesures de cette nature-là.

1025

1030

Le Comité est pas allé jusqu'à développer des programmes, c'était pas non plus son rôle. Les pistes de solutions visaient à dire, c'est un problème de connaissances et donc, il faut trouver un moyen pour les améliorer. Il est pas allé jusqu'à faire des suggestions précises.

1035 Ce sont des choses, aussi, qui peuvent s'examiner de manière plus facile dans le cadre de l'examen d'un projet, et c'était pas le cas. Pour le gouvernement du Québec, nous, on ne regarde pas un projet comme tel, mais ça fait partie des pistes de solutions qui sont envisageables.

1040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Comme par exemple, lorsqu'on consulte les sites du GREMM, on voit qu'il y a des informations relativement à l'observation des mammifères marins, mais on s'aperçoit par exemple que les sites traitent, bon an mal an, depuis quelques années, on peut voir qu'il y a des relevés qui sont faits à partir du mois d'avril, évidemment ça cesse au mois d'octobre, de mémoire, mais je me trompe pas beaucoup.

1045 On se rend compte par exemple, dès que nous approchons plus tard à l'automne, et surtout en hiver, donc il n'y a pas de compilation, en tout cas il semble exister très peu de compilation sur la position des mammifères marins, pour différentes raisons. On peut voir quand même à la limite des moyens que par exemple les gens qui s'intéressent aux mammifères marins du golfe Saint-Laurent ont, au point de vue logistique.

1050 On se rend compte par exemple, dès que nous approchons plus tard à l'automne, et surtout en hiver, donc il n'y a pas de compilation, en tout cas il semble exister très peu de compilation sur la position des mammifères marins, pour différentes raisons. On peut voir quand même à la limite des moyens que par exemple les gens qui s'intéressent aux mammifères marins du golfe Saint-Laurent ont, au point de vue logistique.

1055 Donc la question que je me posais, c'est que néanmoins ça semble être un enjeu très crucial, il y a quand même des recommandations, oui, vous avez mentionné l'amélioration des connaissances, mais par contre, il ne semble pas y avoir ou de recommandations spécifiques ou de propositions spécifiques pour vraiment avoir un cadre de référence.

1060 Vous avez mentionné les relevés sismiques, bien entendu, mais il y a moyen d'acquérir par exemple des données aussi, sans nécessairement procéder à des levés sismiques, aussi. Ça semble être le seul moyen, sur le terrain, que vous avez repéré?

PAR M. ROBERT JOLY:

1065 Non, c'est certainement pas le seul moyen. C'est que dans le cadre du genre de projet qu'on examinait, c'est souvent une approche qui est utilisée, de profiter du fait qu'il a des relevés de terrain qui sont faits pour une activité donnée ou que la réalisation d'un projet même permet d'acquérir des connaissances, au profit du fait que ce projet-là se réalise pour y adjoindre par exemple un protocole d'observation scientifique et se servir des données.

1070 On fait ça dans le cadre de projets, de réalisation de projets hydroélectriques, par exemple sur des grandes surfaces et des trucs comme ça, c'est une approche qui est souvent inhérente au processus d'évaluation environnementale, et qu'on retrouve assez fréquemment.

1075 Maintenant dans le cas des levés sismiques dans l'estuaire et dans le golfe, on voit aussi que la pratique a fait en sorte que les périodes et les zones de réalisation ont quand même été de plus en plus confinées; on parle généralement de réaliser des levés sismiques uniquement à

1080 partir du mois de novembre, ça exclut nécessairement tous les mois d'été, parce que c'est des
mois où, effectivement, il y a plus de mammifères marins, que l'alimentation est plus importante,
et c'est une période de production importante également. Et aussi dans l'espace, parce qu'il y a
des zones qui sont exclues de la possibilité de faire des levés sismiques, soit à cause de
profondeurs par exemple.

1085 Donc on a déjà, dans un premier temps, une approche qui vise à limiter les zones et les
périodes où il y aurait des levés sismiques, à des périodes où il y a moins de risque d'affecter la
vie marine.

1090 Maintenant, c'est vrai qu'il subsiste des incertitudes à l'automne, les observations de
mammifères marins, c'est-à-dire les programmes d'observation de mammifères marins sont
moins fréquents, il y en a peu, je pourrais laisser à monsieur Pierre-Michel Fontaine le soin
d'élaborer un peu plus sur cet aspect-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Oui, monsieur Fontaine.

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

1100 D'abord, il y a deux (2) types d'informations qui sont demandées ou soulevées par
monsieur Gélinau.

1105 Premièrement, on fait état de la distribution générale des mammifères marins dans le
golfe, qui demande des inventaires aériens, entre autres, à différentes périodes, pour différentes
espèces. Ça, c'est une chose.

1110 Ce que monsieur Joly a dit, et qui est dans le rapport d'ailleurs d'experts, c'était de
profiter, bon, du fait de faire des campagnes, de profiter de campagnes de levés sismiques pour
acquérir des connaissances, et ça, ça touche un autre aspect d'un manque de connaissances
associé entre autres aux mammifères marins, mais aussi aux autres espèces, de plancton,
d'oiseaux, de poissons, c'est-à-dire quels sont les effets des levés sismiques à court et à moyen
terme sur ces espèces-là.

1115 Et ça, ce genre d'étude là, ça peut se faire en laboratoire, c'est sûr, une partie d'ailleurs
de la littérature est basée là-dessus, sauf que c'est une avenue qui peut être proposée, avec des
protocoles expérimentaux, pour répondre à ce genre d'incertitudes là, qui est associée vraiment
avec les levés sismiques.

1120 Bon, je parle pas en termes de distribution de l'espèce, mais plus en termes de réaction
soit comportementale ou soit à cause de dommages physiques sur les différentes espèces
fauniques. Donc c'est important de faire la nuance entre les deux (2).

Ce que je rajouterais, c'est qu'au Québec, tout ce qui s'appelle mammifères marins, et même recherche au niveau des poissons d'eau salée, à part les poissons anadromes et catadromes, ça relève de Pêches et Océans, et c'est Pêches et Océans qui émettent d'ailleurs les permis scientifiques pour étudier ces espèces-là. Alors voilà!

1125

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur, allez-y.

1130

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

J'écoute ça depuis tantôt, et je me pose certaines, j'ai un certain élément de questionnement, parce que quand je regarde au niveau du golfe Saint-Laurent, on sait que la station de recherche cumule des données depuis près de vingt (20) ans, on n'est peut-être pas obligé de réinventer la roue, sauf que la compilation, le traitement de ces données-là, naturellement aux fins qui pourraient être utilisées à la table ici, les moyens manquent. Par contre, les données sont là.

1135

On sait que la station de recherche fonctionne, elle, à aller pratiquement jusqu'au mois de novembre, avec des moyens très restreints, mais quand même, ils ont réussi à faire des catalogues d'inventaires d'animaux qui permettent aujourd'hui de suivre le déplacement, notamment du rorqual bleu. Où c'est que là, on serait en mesure finalement de savoir le déplacement et l'associer à la biologie de ces animaux-là.

1140

Parce que ces animaux-là commencent à être très bien connus, d'ailleurs il y en a qui sont connus depuis presque vingt (20) ans, qu'on revoit régulièrement à certains endroits, et il y en a d'autres que c'est de façon furtive. Même, le GREMM a fait déjà état, dans un de ses documents, finalement de la permanence de certains individus ou la fréquentation sommaire de certains autres. Donc le traitement – oui?

1145

1150

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, la station de recherche, pour le bénéfice de tous, et surtout les internautes qui nous écoutent?

1155

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

La station de recherche de Longue-Pointe-de-Mingan, c'est situé à Longue-Pointe-de-Mingan, naturellement, ça a été bâti, initié de toute part par monsieur Richard Seers, qui est un des instigateurs finalement des catalogues d'identification du rorqual bleu. Et d'ailleurs, on s'est servi de ces documents, je pense, pour l'établissement du statut précaire de l'espèce, parce qu'ils ont même biopsié pour être capable d'identifier le nombre de femelles et de mâles.

1160

1165 Donc ils ont quand même un bagage extrêmement intéressant de connaissances, au niveau des mammifères marins.

1170 Il y a aussi des observations, pas fréquentes, mais il y a eu des observations de faites au niveau du golfe, au niveau aussi du nord d'Anticosti, sur une espèce qui est extrêmement, balaena glacialis, on parle de la baleine franche, la baleine noire, où c'est que là, elle, elle va peut-être disparaître, on sait pas. Bref, on essaie de la sauver par tous les moyens, mais on sait qu'elle fréquente la région, elle aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 Oui, monsieur Fontaine.

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

1180 On met pas en question du tout, du tout la pertinence de ces groupes-là; au contraire, ils ont un rôle absolument essentiel à jouer, ne serait-ce que par leur présence dans des régions j'allais dire éloignées mais, je vais dire, plus isolées.

1185 Et je pense qu'il y a un manque criant, et ce n'est pas juste par rapport aux mammifères marins mais sur la recherche en général, d'investissements de fonds pour l'acquisition de connaissances. Je pense que c'est un problème généralisé.

Pour ce qui est des mammifères marins, la question demeure aussi, et ça c'est une chose, je vois dans vos commentaires une inquiétude par rapport à utiliser ces informations-là...

1190 **PAR M. JACQUES GÉLINEAU:**

C'est pas une inquiétude. L'inquiétude, c'est de ne pas avoir contacté ces organismes-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1195 Pas de débat direct, s'il vous plaît.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

1200 Non, c'est pas un débat, c'est une observation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1205 Regardez-moi tous les deux (2), ça va mieux aller!

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

Monsieur le Président, ce que je voudrais rajouter par rapport à ça, c'est que le travail des experts a porté sur un sujet très général, qui s'appelle les levés sismiques.

1210

S'il y avait un projet qui était analysé en particulier, avec des lignes de levés sismiques déterminées, à des endroits précis, c'est sûr que dans une analyse environnementale, le maximum de connaissances serait cherché pour répondre à toutes les questions, notamment de la distribution des mammifères marins et de leurs habitudes de vie. Et dans cet exercice-là, advenant un projet, c'est sûr et certain qu'un travail bien fait ne pourrait se faire sans la consultation de ces experts-là, au Québec.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, monsieur Géliveau, monsieur André. Je vous laisserai la parole après.

1220

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Monsieur Fontaine, dans le rapport du Comité d'experts, il y a quand même un état de situation, une description assez écologique des principales ressources exploitées, autant pour le récréotourisme que pour les pêcheries, et vous avez aussi mentionné, autant dans la question de monsieur Géliveau que dans vos commentaires, vous avez mentionné que les connaissances manquaient ou qu'il y avait un besoin de connaissances.

1225

Alors ma question serait: Quelles connaissances manquaient au Comité sur l'écologie des espèces, et non pas sur la relation levés sismiques-espèces, pour pouvoir atteindre ce qu'ils auraient aimé atteindre avec ce rapport-là.

1230

Est-ce qu'il manquait de connaissances ou bien vous aviez tout en main pour pouvoir porter des jugements.

1235

PAR M. ROBERT JOLY:

Je vais me permettre d'amorcer la réponse. Le mandat du Comité d'experts était de faire état des connaissances, il avait pas à en générer. Et le mandat était de faire état des connaissances sur les levés sismiques en rapport avec les impacts potentiels sur l'environnement, en fonction de ce qui est existant.

1240

Ils avaient pas non plus, comme on a mentionné tantôt, ils examinaient pas un projet, ils avaient pas à regarder l'information en fonction de la localisation d'un projet particulier, contrairement à ce qu'on sait qui s'est passé avec le projet de GSI.

1245

1250 Donc quand les experts ont déterminé qu'ils manquaient de connaissances et qu'il y avait des incertitudes, ce sont des incertitudes qui sont reliées à l'évaluation précise des impacts sur les mammifères marins. C'est sûr qu'il manque de l'information de toutes sortes de natures, c'est très clair, mais ce qui est important dans le cadre de l'évaluation d'un projet, c'est d'être capable de déterminer, d'identifier l'impact, d'abord est-ce qu'il y en a un, et c'est quoi, et si on en identifie un, c'est quelle intensité ou quelle importance.

1255 Ça, c'est sur cet aspect-là précis que l'information est fragmentaire, est pas nécessairement suffisamment développée pour porter des jugements disons avec une certaine marge de sécurité, disons.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1260 Mais je comprends quand même que le rapport n'était pas un rapport général sur l'impact des levés sismiques, c'était un rapport sur l'impact des levés sismiques dans le contexte du golfe.

PAR M. ROBERT JOLY:

1265 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1270 Et en tenant ça en compte, on doit imaginer qu'une connaissance au moins minimum du golfe, même à l'échelle du millionième ou cinq cents millièmes à laquelle vous avez travaillé, c'était nécessaire.

1275 Alors il y a sûrement des informations qu'en cours de route, vous vous êtes dit, il manque ces informations-là pour pouvoir faire l'étude qu'on aimerait faire.

 Donc qu'est-ce que c'est, les informations qui manquaient.

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

1280 Je pense que l'information majeure, c'est la distribution des mammifères marins et leur utilisation du territoire, particulièrement pour les périodes automnales ou hivernales, où le nombre d'observations, d'inventaires est très limité.

1285 L'autre point majeur qui, lui, plus général, c'est tous les impacts sublétaux au niveau des mammifères marins, où lorsqu'il y a un déplacement de mammifères marins dans des zones moins poissonneuses ou qui correspondent pas aux meilleures zone d'alimentation dans le cas des rorquals bleus par exemple, quel effet ça a sur les mammifères marins à moyen terme.

1290 Est-ce que le fait, au niveau du bilan énergétique par exemple, s'ils sont en déficit
énergétique pour une certaine période de temps, quelle répercussion ça peut avoir sur leur
reproduction. Et ce genre de questions là, c'est très difficile de faire des liens de cause à effet,
parce que ces mammifères marins là sont difficiles à étudier. Et cette lacune-là, elle est pour
1295 tout, pour les levés sismiques en général, mais s'applique évidemment au golfe Saint-Laurent
comme partout ailleurs dans le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

Un petit instant. Par contre, tantôt, vous avez fait allusion, s'il y avait un projet particulier.
1300 Bon, à moins qu'il y ait un levé sismique très ponctuel, dans un secteur très très précis du golfe,
mais règle générale, si on retourne au projet de GSI, il couvrirait une grande part du golfe. On sait
que le gouvernement, via Hydro-Québec, a été intéressé à avoir à ce moment-là ces levés
sismiques là, dans le cas d'Hydro-Québec.

1305 Maintenant, la situation effectivement a changé, nous n'avons plus de projet. Mais lors
des différentes annonces ou lorsqu'on regarde le plan 2002-2012 d'Hydro-Québec, bien entendu,
on fait part des retombées économiques mais surtout, on fait part, à l'intérieur de ce document-là,
de fonds à l'époque qu'on a identifiés, je crois que c'était trois cent trente millions (330 M\$) en
recherche dans les premières phases, mais trois cent trente millions (330 M\$) de recherche à
1310 des fins gazières et pétrolières.

Quelle partie on peut imaginer, bien entendu pas qu'est-ce qui arrive présentement, mais
si un tel projet était relancé, par exemple avec des budgets, quelle part on peut imaginer irait par
exemple à de la recherche plus fondamentale qui n'est pas à ce moment-là à des fins pétrolières
1315 et gazières, mais à des fins de connaissances du fleuve, dix pour cent (10 %), vingt pour cent
(20 %), trente pour cent (30 %), cinquante pour cent (50 %) du trois cent trente millions (330 M\$).

Comment le Comité voit cet aspect-là.

1320 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Bien, le Comité ne s'est aucunement penché sur cet aspect-là, il n'a pas examiné cet
aspect-là, c'est-à-dire qu'il n'a pas regardé le programme comme tel d'Hydro-Québec et ses
différentes caractéristiques pour savoir si, à travers le budget qui avait été identifié, il y avait une
1325 partie qui pouvait être utilisée pour cette acquisition de connaissances là.

Peut-être qu'il y a d'autres choses qui ont été discutées dans d'autres contextes, du côté
du ministère des Ressources naturelles.

1330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que ma question, bien entendu, porte pas nécessairement à dire que c'était au gouvernement du Québec à tout dépenser, ça peut aussi, une partie, s'adresser à des ministères fédéraux, on se comprend bien.

1335

Mais s'il y a des lacunes importantes dans la connaissance fondamentale du fleuve, n'est-il pas à ce moment-là sage d'essayer de redoubler d'efforts, par exemple, pour tenter au moins de réduire l'ampleur des lacunes.

1340 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Ce qu'on peut dire, et là, je veux pas non plus essayer de présumer de ce qu'il aurait pu advenir de ce budget, mais ce qu'on peut dire, lorsqu'on a à examiner un projet et à évaluer les impacts d'un projet, et qu'il manque de connaissances, comme c'est le cas ici, on commence par s'adresser au promoteur et on lui demande de les développer. Mais il arrive que ce soit pas nécessairement son mandat de développer des connaissances fondamentales.

1345

Lui, son objectif, ce qu'on lui demande de faire, c'est d'évaluer les impacts de son projet, mais l'acquisition de connaissances générales, ça dépasse son mandat, et on peut pas demander nécessairement à des promoteurs de faire ce genre d'exercice là.

1350

Alors on peut s'en remettre à des programmes existants ou à des organismes dont c'est la responsabilité, il arrive dans certains cas que des budgets sont développés, sont débloqués par des promoteurs lorsque ce sont des grands promoteurs publics, ça se voit, où on a des parties de budgets qui sont autorisées à de la recherche, soit de la recherche qui est réalisée par l'organisme lui-même ou des fonds qui sont débloqués pour être utilisés par des tiers par exemple. Ça se trouve, dans certains cas.

1355

Mais là, généralement, on fait appel à des promoteurs publics de grande envergure.

1360

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, il faut faire la distinction, bien entendu. C'est probablement pas à GSI de préparer un programme de recherche, sur dix (10) ans, sur le golfe Saint-Laurent. Mais dans l'optique où GSI est mandaté par les instances gouvernementales ou paragouvernementales, la perspective peut être un peu différente.

1365

Donc je pense qu'il faut voir les choses d'un angle différent, à ce moment-là, n'est-ce pas.

1370 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Bien de fait, pour un promoteur, ce qu'on peut exiger de lui en tout cas, c'est qu'il prenne la responsabilité d'évaluer le plus adéquatement possible les impacts de son projet, et s'il est pas capable de le faire, on peut lui demander de faire des programmes de suivi, et ils sont à sa charge, et peu importe le niveau d'importance.

1375

Lorsqu'il s'agit d'aller du côté aval si on veut du projet, autrement dit d'être capable d'aller documenter le plus loin possible ce qui s'est effectivement passé, dans ce cas-là, ça va assez bien. Et on peut associer ces programmes de suivi là, dans de beaucoup de cas, à de la recherche.

1380

Lorsqu'il s'agit plutôt de développer les connaissances qu'on devrait avoir en amont, donc les connaissances fondamentales comme celles dont on parle maintenant, mettons distribution et abondance de mammifères marins, ça, c'est clairement pas la responsabilité d'un promoteur, et il faut s'en remettre aux organismes dont c'est la responsabilité, les organismes publics, pour le faire.

1385

Mais il faut aussi quand même rappeler que dans le cadre des projets qui sont évalués par des procédures d'évaluation environnementale, c'est une situation qui est tout à fait habituelle.

1390

C'est très rare qu'on possède, pour quelque projet que ce soit, toutes les connaissances qu'on voudrait avoir pour faire l'évaluation concrète du projet. Donc il y a toujours un niveau d'incertitude qui est associé – pas parce qu'on fait des prévisions, je vais revenir un peu en arrière, lorsqu'on fait une évaluation d'impacts, on fait nécessairement une prévision, on essaie de voir qu'est-ce qui va se passer, on se projette dans le futur compte tenu de l'activité qui est réalisée, à quoi peut-on s'attendre.

1395

Donc il y a une partie d'incertitude, forcément, et on essaie de la réduire au maximum.

1400

Les connaissances sont une source d'informations qui permettent de limiter l'incertitude, mais il faut quand même aussi que ces connaissances-là soient mises dans des contextes de théories ou bien de modèles qui nous permettent de les utiliser. Il suffit pas juste d'avoir des masses de connaissances, il faut que ça serve à quelque chose.

1405

Et là, on peut aussi faire appel à l'expertise, en l'absence de connaissances, on peut demander à des experts de poser des jugements sur les situations, compte tenu de ce qu'ils connaissent et compte tenu de l'expérience.

1410

Et c'est généralement comme ça qu'on procède lorsqu'on fait des évaluations environnementales, aussi, où on a un mélange entre des connaissances manquantes mais par

contre, des jugements qui sont apportés par des experts, pour essayer de ramener au minimum la marge d'incertitude.

1415 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Monsieur Joly, on comprend actuellement que le ministère n'a pas d'autorisation à donner sur les levés sismiques dans le golfe, et ce qu'on mentionne pour l'instant, c'est dans l'hypothèse où on avait à en donner.

1420

Mais l'hypothèse où on a à en donner, une autorisation, éventuellement, en vertu de la section 4.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, j'imagine qu'il est possible d'assortir un certificat d'autorisation d'exigences, d'études complémentaires pour aborder des aspects qui auraient été traités incomplètement, mettons, insuffisamment, dans une étude d'impacts.

1425

PAR M. ROBERT JOLY:

Oui, ça, ça se fait régulièrement, et c'est inhérent au processus d'évaluation environnementale.

1430

Mais comme je mentionnais tantôt, on peut aller documenter et recueillir de l'information surtout sur les conséquences du projet, une fois qu'il est réalisé. C'est plus difficile, dans le cadre d'une autorisation, d'exiger qu'avant que le projet soit réalisé, qu'il y ait un programme de recherche qui soit mis en place pour recueillir de nouvelles informations. Ça, c'est pas fréquent, on voit pas ça souvent.

1435

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

J'aimerais aller vers Pêches et Océans. Monsieur Gilbert, vous avez eu, au cours des dernières années, à évaluer à certain nombre d'études d'impacts, de projets de levés sismiques.

1440

Est-ce que dans les avis, au moment de formuler ces avis, vous avez jugé qu'il vous manquait des connaissances, un certain nombre de connaissances sur l'écologie des mammifères marins, qu'il vous manquait vraiment, je cherche le qualificatif pour dire que, c'était vraiment impératif d'avoir cette information pour porter un jugement adéquat.

1445

PAR M. MICHEL GILBERT:

Monsieur le Président, effectivement, Pêches et Océans a revu un certain nombre de projets de levés sismiques qui étaient proposés pour le golfe du Saint-Laurent, depuis environ 2002, il y a évidemment des manques d'informations importants sur la biologie et l'écologie des mammifères marins dans le golfe du Saint-Laurent.

1450

1455 Il faut bien comprendre, je peux parler d'un point de vue de Pêches et Océans à ce sujet-
là, Pêches et Océans, à aller peut-être jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, les travaux
principaux qui étaient faits sur les mammifères marins étaient essentiellement orientés vers les
phoques, qui faisaient l'objet d'une chasse, et puis également vers le béluga du Saint-Laurent,
qui était vraiment reconnu comme une espèce en voie de disparition, et qui était une des priorités
du Plan d'action Saint-Laurent auquel Pêches et Océans participait.

1460 Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, il y a eu l'adoption de la Loi sur les espèces en
péril, qui a amené un financement additionnel au gouvernement fédéral pour attaquer d'autres
questions qui touchent les espèces en péril, et bien sûr, Pêches et Océans a pu bénéficier de ce
financement-là en partie, pour monter une équipe de coordination régionale et nationale pour le
1465 programme sur les espèces en péril.

Et de façon plus précise, dans la région du Québec, on a pu acquérir une expertise sur
les grands cétacés, qui a été embauchée au début des années deux mille environ, et avec le
financement du programme sur les espèces en péril, on a pu développer des programmes plus
1470 étoffés, qui visent à mieux cerner la biologie et l'écologie de diverses espèces de mammifères
marins dans le golfe.

Bien sûr, les priorités du programme sont orientées vers les espèces en péril, donc ce
sont le béluga du Saint-Laurent, le rorqual bleu, qui ont pu bénéficier en partie de ce
1475 financement-là, mais on mène également d'autres études de recherche fondamentale, par
exemple sur le rorqual commun ou d'autres espèces peut-être qui ont pas un statut aussi
important que peuvent avoir le rorqual ou le béluga.

Maintenant, quand on parle de financement de recherche fondamentale, Pêches et
1480 Océans, via son programme, on est quand même très au fait de ce qui se fait au niveau du
GREMM et au niveau de la station de recherche de Mingan. D'ailleurs, docteur Véronique
Lesage, qui était aux audiences publiques de Rimouski, a établi des collaborations avec ces deux
(2) centres-là, et de temps en temps, il y a des collaborations et des partenariats qui se font, pour
examiner certaines questions.

1485 Il y en a un entre autres qui se fait avec le GREMM actuellement sur le bruit et la
susceptibilité du béluga du Saint-Laurent aux bruits dans le Saint-Laurent. Il y a des études qui
se sont faites aussi au niveau du rorqual bleu, le marquage d'individus, etc. Pêches et Océans
contribuait à ces études-là.

1490 Mais si on parle de recherche fondamentale, je reconnais le commentaire de monsieur
Gélineau, qu'il y a effectivement un soutien qui doit être apporté pour mieux connaître les
mammifères marins dans l'estuaire et dans le golfe.

1495 C'est un grand écosystème, je l'ai dit à plusieurs reprises, il y a plusieurs aires de
concentration importantes qui sont connues dans l'estuaire et dans le golfe, il y a plusieurs

espèces de mammifères marins qui fréquentent l'estuaire et le golfe, selon ma connaissance du dossier, c'est à peu près au moins quatorze (14) espèces, si je me souviens bien.

1500 Donc c'est beaucoup de travail, on connaît très peu sur ces populations, sur leurs déplacements, leurs comportements, etc.

1505 Il faut comprendre aussi que la recherche sur les mammifères marins, monsieur Géliveau va probablement me supporter là-dessus, c'est une recherche qui est extrêmement coûteuse. C'est du travail logistique important, par exemple pour faire les inventaires de mammifères marins, on doit nolisier des avions, c'est extrêmement coûteux. Donc c'est de la recherche qui est très dispendieuse.

1510 On a réussi, via le programme sur les espèces en péril, à développer des programmes plus concrets, comme par exemple, je le mentionnais la semaine dernière ou il y a deux (2) semaines, on a développé un programme qui nous permet de placer des observateurs de mammifères marins sur chacune des missions de recherche qui sont effectuées par le MPO dans le golfe, et on répertorie ces informations-là de façon très très rigoureuse, et on commence graduellement à ramasser des informations, des bases de données intéressantes, qui peuvent être complétées avec celles du GREMM et celles de la station de recherche de Mingan, par exemple, pour générer l'information plus complète sur les déplacements et la distribution des mammifères marins dans l'estuaire et dans le golfe.

1520 Mais si je peux me permettre un commentaire, et ça, c'est une réalité à laquelle on fait face d'une façon très très concrète, actuellement, au Québec, la grande majorité de l'expertise scientifique sur les mammifères marins, elle est à Pêches et Océans, et avec les deux (2) stations de recherche non gouvernementales qui existent actuellement dans l'estuaire et à Mingan.

1525 Il existe, actuellement, aucune expertise spécifiquement dédiée à l'étude et à la recherche sur les mammifères marins dans les universités du Québec. Il y en avait à l'époque avec le docteur Pierre Béland, mais bon, les activités du docteur Béland ont diminué depuis quelques années, il reste quand même actif au Québec, mais il fait plus de recherche intensive et très active dans l'estuaire et dans le golfe.

1530 Néanmoins, c'est un besoin criant. Si on cherche à compléter et mieux accroître nos connaissances sur les mammifères marins dans l'estuaire et dans le golfe, bien sûr, Pêches et Océans est une porte de sortie pour acquérir cette information-là, et on le fait dans les limites des budgets qui nous sont alloués, mais effectivement, s'il y a des avenues potentielles pour mieux soutenir la recherche sur les mammifères marins dans l'estuaire et dans le golfe, c'est bien entendu via les universités, et ce serait certainement pas de trop d'avoir quelques chercheurs ajoutés dans les universités du Québec, qui pourraient s'attaquer à ce problème-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540

Je vous remercie.

Monsieur Géliveau, une autre question, s'il vous plaît.

1545

PAR M. JACQUES GÉLIVEAU:

Je vas juste reprendre le commentaire que monsieur a fait tantôt, on va faire des levés et on regardera ce qui se passera sur les animaux.

1550

Ça, ça m'inquiète drôlement, parce qu'actuellement, on le sait, il se passe des choses du côté nord-est américain, où la marine américaine a fait des émissions de sons au niveau marin, et on a retrouvé des échouages. Il faudrait pas commencer ça, là, essayer des choses et après ça, regarder si les rorquals communs commencent à s'échouer tout le long de la côte, et après ça décider que c'est dommageable.

1555

Comme je disais tantôt, il existe des données qui ont été colligées depuis près de vingt (20) ans, peut-être qu'on pourrait éviter, à partir de ces données-là, de faire peut-être des économies au niveau des avions, parce qu'on sait que ces observations-là ont été faites tout le long de l'estuaire, la Côte-Nord, la rive sud, et il y a peut-être moyen de dégager finalement les migrations des grands cétacés à partir des traitements de données qui sont déjà existantes.

1560

Sauf qu'on n'a pas les moyens, actuellement, de les utiliser, ces données-là, et de dégager des portraits. Les mesures financières qu'ils ont, ces centres de recherche là, ils ont pas les moyens finalement d'arriver, et d'en faire état de façon exhaustive, parce qu'on parle de vingt (20) ans de cumule de données. Ça fait que le traitement de vingt (20) ans de cumule de données, ça demande une expertise, ça demande du support aussi.

1565

Et puis je considère, moi, qu'on a là une banque d'informations intéressantes qu'on pourrait utiliser avantageusement, finalement, pour dégager des pistes à peu de frais, des pistes d'éclaircissement face à la migration des grands cétacés.

1570

J'aurais d'autres questions, mais je sais qu'il y a d'autre monde au niveau de la salle, je reviendrai peut-être un peu plus tard, parce que j'en ai aussi pour d'autres sujets.

1575

PAR LE PRÉSIDENT:

Aucun problème, vous pouvez vous réinscrire. Je vous remercie.

1580

JEAN-ÉRIC TURCOTTE

PAR LE PRÉSIDENT:

1585

Je vais maintenant appeler monsieur Jean-Éric Turcotte.

Bonsoir monsieur, à vous la parole.

1590

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Monsieur le Président, messieurs les commissaires, bonjour. Jean-Éric Turcotte, j'agis à titre de coordonnateur des programmes de conservation pour l'Union québécoise pour la conservation de la nature, donc l'UQCN.

1595

Alors d'emblée, d'entrée de jeu, une question peut-être à deux (2) volets, et c'est une question, je suis conscient que vous avez déjà été approché à cet effet-là mais bon, je veux présenter ma question un petit peu différemment de ce qui a déjà été fait.

1600

Dans la présentation du Comité d'experts associée au rapport qui porte donc sur les enjeux liés aux levés sismiques, on aborde la question des retombées socioéconomiques dans un sens large, donc soit en incluant à la fois l'exploration et l'exploitation.

1605

Je sais qu'il y a une intervention qui a été faite dans l'optique où on a fait valoir que c'était pour justement faire comprendre aux gens la perspective dans laquelle ces explorations-là s'inscrivaient, mais justement, dans cette perspective-là, pour que les gens comprennent bien dans quelle approche elles s'inscrivent, il faut absolument qu'ils comprennent qu'il y a des impacts environnementaux au sens large.

1610

Alors ma question est la suivante: Est-ce qu'on peut pas, justement, envisager avoir une perspective plus large, en termes d'impacts environnementaux, ou si vous aimez mieux la tourner autrement, la question, ou y répondre différemment, je vous dirais qu'on peut aborder la question en disant: Est-ce qu'on devrait pas plutôt avoir une perspective ou une ventilation des retombées économiques pour les seules activités qui sont liées à l'exploration.

1615

Au moment où on se parle, on a des chiffres qui parlent d'exploitation, mais on n'a pas un regard clair sur les retombées socioéconomiques liées à la seule exploration, et c'est un manque, à mon sens, flagrant.

1620

Donc moi, j'aimerais qu'on ventile ces chiffres-là, de façon à obtenir quels types d'emplois vont être fournis dans la seule optique de l'exploration, ces emplois-là vont être occupés par qui, à quel niveau de spécialisation on ferait appel, comment ces emplois-là vont être répartis en région.

1625 Et là, ensuite, on sera capable de comparer avec donc les impacts socioéconomiques de l'exploration.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630 Très bien.

1635 Alors du côté du Comité, de quelle façon vous avez approché la question des investissements relativement à l'exploration, bien entendu, on a fait des références au document d'Hydro-Québec, mais du côté du Comité, est-ce que le Comité a examiné la question de façon autonome.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1640 Et j'ajouterais pas seulement des investissements, mais aussi des retombées économiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645 Oui, effectivement.

PAR M. CAROL CANTIN:

1650 Non, compte tenu que le mandat était au niveau des levés sismiques principalement, donc le Comité a fait un survol, quel pouvait être, comme monsieur Turcotte l'a dit tout à l'heure, le portrait général de ce que peuvent être les retombées économiques, mais il n'y a pas eu d'analyse précise des experts portant sur les retombées économiques par rapport aux levés sismiques, par rapport à la phase exploration par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

1655 Mais par contre, du côté des levés sismiques, si on prend la compagnie GSI, savez-vous à quel endroit ils sont basés, ils sont basés en Nouvelle-Écosse ou...

PAR M. CAROL CANTIN:

1660 C'est une entreprise, GSI, dont le siège social est à Calgary, mais ils ont un bureau à Halifax ou un poste de travail à Halifax, parce qu'ils sont beaucoup, leurs travaux, leurs contrats proviennent entre autres de la côte est, c'est-à-dire des offices extracôtiers, les hydrocarbures extracôtiers Canada-Nouvelle-Écosse, Canada-Terre-Neuve.

1665 Mais ils travaillent aussi ailleurs dans le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670 Mais dans le cas de l'Atlantique, si je comprends bien, leur port d'attache est probablement à Halifax?

PAR M. CAROL CANTIN:

1675 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 Donc, ça veut dire que dans le cas des levés sismiques, les retombées économiques seraient à ce moment-là très très très faibles, avec le bateau.

PAR M. CAROL CANTIN:

1685 C'est très faible.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il faudrait qu'ils aillent circuler dans le golfe, dans le cas des levés sismiques.

1690 Dans le cas de l'exploration, ce que je comprends, c'est que bon, vous avez pris connaissance du document d'Hydro-Québec 2002, le plan d'investissement d'exploration 2002-2010, et les références que vous avez tirées proviennent de ce document-là essentiellement?

PAR M. CAROL CANTIN:

1695 Oui, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700 Donc on n'est pas capable d'avoir plus d'informations que ce qu'on obtiendrait en consultant le document d'Hydro-Québec, c'est ce que je dois comprendre.

PAR M. CAROL CANTIN:

1705 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710 Oui, monsieur Turcotte.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1715 Oui, ma seconde question, toujours liée aux coûts réels du projet, dans les régions
côtières du Québec, le tourisme est un moteur assez important, comme d'autres types
d'industries actuellement, on sait, on présume qu'il pourrait y avoir certains impacts qui
retomberaient sur cette industrie-là.

1720 Est-ce qu'il est possible, au moment où on se parle, justement dans l'application d'un
principe de précaution, d'envisager créer un fonds de risques, avec des sommes relativement
importantes, pour compenser cette industrie-là, notamment en termes d'emplois, avant la mise
en œuvre du projet.

1725 Et dans cette optique, est-il possible ou est-il envisageable d'intégrer ces nouveaux coûts
aux coûts d'exploration, afin d'en déterminer le coût réel. Et ainsi, on pourrait par le fait même
intégrer les coûts environnementaux, évidemment, liés au projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1730 Donc vous faites allusion, à ce moment-là, à l'ensemble du programme d'exploration;
c'est ça?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1735 Bien, soit à l'ensemble du programme d'exploration, mais on sait qu'il y a des impacts
nécessairement au programme de levés sismiques.

1740 Pour déterminer le programme de levés sismiques, on a fait valoir aussi qu'il y avait des
coûts, qu'il y avait une certaine rentabilité, qui était basée sur le fait qu'on pourrait éventuellement
trouver des ressources intéressantes, pour faire valoir cette rentabilité-là, on doit donc prouver
par le fait même que tous les coûts envisageables sont bel et bien portés à la connaissance des
gens, ce qui est pas actuellement le cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1745 Et votre question porte particulièrement sur le tourisme.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1750 Bien, ça peut porter sur le tourisme, ça pourrait porter sur la pêche également, sur la
pêche sportive.

J'ai circonscrit ma question autour du tourisme, pour faire un cas de figure.

PAR LE PRÉSIDENT:

1755

Donc si on tente de circonscrire, avec l'information qu'on a, en fonction des levés sismiques, du côté du Comité, est-ce qu'il y a une évaluation de risque par exemple de perte économique qui a été faite par le Comité, dans le cadre par exemple du tourisme, de la pêche, donc de l'ensemble des activités existantes dans l'estuaire et dans le golfe.

1760

Est-ce que le Comité a regardé cet aspect.

PAR M. ROBERT JOLY:

1765

Le Comité n'a pas regardé cet aspect, parce qu'il n'examinait pas en soi un projet, mais plutôt un sujet.

1770

Si on a à examiner un projet et qu'on passe à travers le processus d'évaluation, on arrive à évaluer si, effectivement, il y a des impacts, et si ces impacts sont acceptables ou pas pour réaliser le projet. Si on détermine qu'on peut aller de l'avant, parce que les impacts peuvent être acceptables, là on est en mesure de déterminer quelle est la nature de ces impacts et leur ordre d'importance.

1775

S'il y a effectivement un risque qu'une activité économique soit affectée par ces activités, on peut, dans un cadre comme celui-là, en arriver à être capable de quantifier ce que ça représente.

1780

Mais tant qu'on n'est pas arrivé au bout du processus, c'est très difficile de savoir si, un, il y a eu un impact négatif, économique négatif sur d'autres activités, lesquelles, et de savoir de quel ordre d'importance cet impact-là est, pour en arriver à voir si on peut mettre en place une compensation d'une nature ou d'une autre, économique ou autre.

1785

Mais il faut passer à travers le processus. Pour le moment, ce que les experts ont regardé, c'est qu'ils déterminent qu'il y a des enjeux, un enjeu, dans le cadre d'une évaluation comme celle-là, on examine qu'est-ce qu'on pourrait gagner mais aussi qu'est-ce qu'on pourrait perdre dans le cadre d'un projet, donc il y a des sujets qui ont été identifiés comme étant des enjeux, mais tant qu'on n'examine pas un projet précis, c'est difficile de savoir dans quel sens va aller l'enjeu, s'il y a des choses qui sont gagnées, d'autres qui sont perdues, qu'est-ce qui est perdu, jusqu'à quel niveau c'est perdu, et est-ce que c'est suffisamment important pour nécessiter une compensation ou pas, soit d'ordre économique ou d'autre manière.

1790

PAR LE PRÉSIDENT:

1795

Par contre, bon, les comparaisons sont dangereuses, parce que par la force des choses, le plan 2002-2010 est plus à jour, mais néanmoins, à l'intérieur du document, Hydro-Québec avait fait des tableaux, des projections de besoins en levés sismiques; Hydro-Québec était arrivé

à la conclusion, quelque chose comme, pour les phases qu'il avait identifiées à l'intérieur de son plan 2002-2010, quelque chose comme dix-huit mille kilomètres (18 000 km) de levés sismiques.

1800 Par contre, GSI avait un projet d'environ, bon, deux mille-deux mille cinq cents kilomètres (2000 km-2500 km) linéaires.

Donc on voit que si on attend un projet précis, ça veut dire que là, on a quand même une fraction du programme potentiel, alors qu'Hydro-Québec l'évaluait à dix-huit mille (18 000 km).

1805 Parallèle maintenant que je veux faire, c'est, est-ce qu'il a été envisagé par le Comité, dans une optique comme ça, par exemple on sait que dernièrement, il y a des documents qui ont été déposés sur des sujets qui s'appelaient "Évaluation environnementale stratégique", donc sur des endroits bien déterminés, par exemple en Nouvelle-Écosse et autres. Et l'évaluation
1810 environnementale stratégique, notamment, était de regarder l'ensemble des aspects relatifs aux effets potentiels des différentes phases d'exploration.

Est-ce que le Comité en est venu à la conclusion, par exemple, que de telles évaluations environnementales stratégiques seraient des préalables à toute action concrète par exemple de
1815 levés sismiques dans le Saint-Laurent.

PAR M. ROBERT JOLY:

Le Comité n'est peut-être pas allé aussi loin que ça, mais il a quand même indiqué que
1820 tout examen de projet de cette nature-là devait être fait dans le cadre de l'application du principe de précaution qui, lui-même commande que ces projets-là soient regardés de façon large et qu'on en évalue le risque de façon générale.

Il a aussi voulu indiquer qu'on devait regarder ces projets-là dans une perspective de
1825 développement durable, mais dans le sens d'essayer d'en arriver à une gestion large et intégrée des différentes ressources. Et il y a divers moyens pour y arriver.

Le Comité est pas allé aussi loin que tout les énumérer, mais il y a divers moyens qui
1830 sont à notre disposition pour le faire. Un sujet qu'on n'a pas encore abordé, puisque le rôle du Comité était de regarder les sondages sismiques, c'est comment on pourrait en arriver, si on va plus loin, comment on pourrait en arriver à autoriser des projets de forage comme tels.

Et la comparaison qu'on peut faire, bien qu'elle soit, comme vous dites, toujours un peu
1835 risquée et boiteuse dans certains cas, mais la comparaison qu'on peut faire, c'est de voir comment ça se passe avec les offices extracôtiers, et de dire que dans le cas du Québec, la situation serait certainement pas différente.

C'est qu'effectivement, avant d'ouvrir une zone à l'exploration pétrolière, il y a des évaluations environnementales stratégiques qui sont réalisées. Et l'objectif, c'est de déterminer

1840 si, dans la zone qui est envisagée pour faire cette exploration-là, c'est d'aller voir justement quels sont les enjeux, de bien les évaluer, et de déterminer, à partir de là, si le risque en vaut la chandelle, si je peux dire ça comme ça. Et de prendre une décision.

1845 Et si c'est le cas, peut-être de mettre des mesures particulières, regarder si toutes les régions de la zone peuvent faire l'objet de travaux ou pas. Mais on le regarde à un niveau assez large et on prend une décision stratégique, aux termes de l'évaluation du même nom, pour déterminer si on y va ou on n'y va pas.

Donc on se situe à un autre niveau.

1850

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

1855

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1860 J'aurais une question au Comité, peut-être qu'elle s'adressera plus à monsieur Cantin, peut-être un peu pour nous éclairer, bon, c'est bien, on nous indique qu'il n'y a pas de projet en cours, mais de toute façon, cette évaluation environnementale là a été faite non pas sur un projet, mais sur un thème plus général, donc elle porte sur les enjeux environnementaux dans une perspective de développement durable.

1865 GSI, bon, a retiré sa demande, mais il demeure pas moins que la question, c'est, est-ce qu'il demeure toujours un promoteur. Et je dirais, en posant la question, il y a quand même une décision de l'Assemblée nationale, à l'unanimité, pour développer les ressources du golfe, il y a un plan d'Hydro-Québec qui a peut-être été ralenti à cause de coupures budgétaires, mais est-ce qu'il est correct de pouvoir dire qu'il n'y a plus de promoteur du développement des ressources dans le golfe.

1870

PAR M. CAROL CANTIN:

Je crois que mon collègue voulait répondre.

1875

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Allez-y, un ou l'autre.

1880

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Monsieur le Président, pour clarifier la situation, la compagnie GSI est une compagnie de services, donc la compagnie GSI n'est pas un promoteur en tant que tel. Le promoteur, c'est ni

plus ni moins que le gouvernement du Québec, qui veut évaluer si son territoire est propice ou non aux accumulations d'hydrocarbures.

1885 Donc la compagnie GSI n'est pas une compagnie qui a des intérêts, disons, sur un territoire en particulier, c'est une compagnie comme bien d'autres dans le monde qui offre des services pour les compagnies pétrolières qui veulent réaliser des levés géophysiques.

1890 Je dois également préciser que les compagnies pétrolières, qu'on parle des compagnies les plus majeures, n'ont pas ces équipements-là, n'ont pas les foreuses pour faire les puits. Ce sont des compagnies de services qui se spécialisent dans ce domaine-là.

Donc je pense que c'était un point important à clarifier, monsieur le Président.

1895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Oui, monsieur Turcotte.

1900

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Est-ce que je peux me permettre une autre intervention? Merci bien.

1905 Une autre question concerne un petit peu toujours l'état de la rentabilité de ce type de projet là. Le gouvernement du Québec, actuellement, via sa société d'état, est donc prêt à envisager d'investir des sommes considérables, qui serviraient le développement d'une industrie qu'on pourrait considérer comme hautement hypothétique, dans l'optique où le potentiel d'exploitation n'est pas prouvé, au moment où on s'inscrit dans cette démarche-là, dans l'optique
1910 aussi où les évaluations environnementales ne sont pas produites et pourraient conclure à un trop grand risque, dans l'optique où la population du Québec ne s'est pas encore exprimée, non plus, dans un vaste débat énergétique sur ses besoins réels, et Hydro-Québec, je le rappelle, n'a pas fait la preuve non plus de ces besoins-là, réels.

1915 Ma question est à l'effet: Pourquoi on n'est pas prêt à investir ces sommes-là pour, justement, au lieu de documenter des levés sismiques de type géologique, pourquoi on n'est pas prêt à investir ces sommes-là pour documenter des informations qu'on nous dit manquantes, cruellement manquantes dans le domaine biologique, pour connaître davantage notre golfe, afin de favoriser des industries qui sont déjà bien structurées et bien implantées, et je nomme encore
1920 une fois le tourisme, je nomme encore une fois les pêcheries, les pêcheries aventures, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'attends la question. Vous avez formulé un commentaire, mais avez-vous une question?

1925 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Une question au sens large, qui peut difficilement être interprétée par les gens du Comité. Mais effectivement, je me demande pourquoi qu'on est prêt à investir massivement, au niveau du gouvernement du Québec, dans une industrie que je jugerais hautement hypothétique, alors qu'on a des besoins criants pour soutenir des industries qui sont déjà bien implantées et qui sont génératrices d'emplois.

1930

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

Vous parlez des activités existantes dans le golfe, bien entendu.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Tout à fait.

1940

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc un choix relativement à ces investissements, très bien, je vous remercie.

1945

Le Comité a quelque chose à ajouter?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Oui, j'ai un commentaire.

1950

Le gouvernement, il a une responsabilité en ce qui concerne la sécurité des approvisionnements énergétiques, et il y a beaucoup de gens qui travaillent aux prévisions en ce qui concerne les approvisionnements futurs en hydrocarbures, et quand on regarde d'où viennent nos hydrocarbures, il faut se demander pendant combien de temps il va en venir des hydrocarbures.

1955

Donc une des responsabilités du gouvernement, c'est de justement sécuriser ces approvisionnements-là, et lorsqu'on réalise que les approvisionnements de l'Ouest canadien, on le sait, ça diminue, les approvisionnements de la mer du Nord, ça diminue, on sait qu'il est essentiel d'évaluer si on peut, sur notre territoire, contribuer un peu avant qu'il n'y en ait plus ailleurs. C'était un commentaire.

1960

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1965

Monsieur Laliberté, est-ce que vous êtes d'accord avec l'affirmation de monsieur Turcotte mentionnant que c'est hautement hypothétique comme recherche.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1970 Je dois vous dire que oui, c'est hypothétique. Mais on peut tu prendre la chance, aujourd'hui, de ne pas évaluer si notre territoire en recèle, des ressources en hydrocarbures, ou pas. Il faut se poser la question.

1975 Qu'est-ce qu'on veut pour le futur, est-ce qu'on veut encore en mettre de l'essence pour aller voir les baleines, est-ce qu'on veut en mettre de l'essence dans nos bateaux pour continuer la pêche.

1980 Donc il y a une certaine responsabilité qui doit être assumée, je pense, par le gouvernement, et cette responsabilité-là, c'est de voir si son territoire en recèle des ressources. C'est sa responsabilité de l'évaluer.

1985 Donc c'est purement hypothétique, mais j'aurais envie de vous montrer un petit diagramme que les experts ont produit, si vous me permettez, pour vous démontrer que oui, c'est hypothétique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990 Par contre, vous pouvez y aller, mais petit bémol, je voudrais pas partir ici le débat sur l'énergie ou la sécurité énergétique que le gouvernement a annoncé.

1995 Mais néanmoins, monsieur Laliberté, je pense que ça peut être légitime de se poser des questions, notamment si on se réfère au document, au plan d'Hydro-Québec 2002-2010. Il n'en demeure pas moins que dans certaines figures par exemple, Hydro-Québec, lorsqu'il traitait de la structure de Old Harry par exemple, semblait faire deux (2) hypothèses par exemple d'acheminement du gaz naturel, des hydrocarbures, une qui était vers la Gaspésie et l'autre qui était vers le marché américain. Donc ça voulait dire que dans l'hypothèse du marché américain, on ne sécurisait pas les approvisionnements québécois.

2000 Mais est-ce qu'à ce moment-ci, est-ce qu'il y a un engagement clair du gouvernement du Québec par exemple, ou du ministère des Ressources naturelles, que s'il se fait des découvertes, que ces découvertes-là vont nécessairement et obligatoirement desservir le Québec en premier; est-ce qu'il y a des engagements clairs à ce sujet-là.

PAR M. CAROL CANTIN:

2005 C'est l'objectif, je pense, du gouvernement, comme on a dit tout à l'heure, de sécuriser les hydrocarbures, du moins les approvisionnements des hydrocarbures.

2010 C'est le même principe, en fin de compte, qui a régi la mise en place des offices extracôtiers Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse, à la suite du premier choc

pétrolier, où le gouvernement du Canada a dit, bien, qu'est-ce qu'on peut faire chez nous, advenant le cas où il y aurait une difficulté d'approvisionnement de pétrole ou de gaz naturel, qu'est-ce qu'on peut faire chez nous pour justement faire en sorte que la situation économique et sociale des gens puisse perdurer.

2015

Donc ils ont créé un immense projet de recherche, d'exploration, ce qui a donné entre autres la création des offices extracôtiers, et la production des pétroles à Hibernia notamment, et de gaz naturel à l'Île-de-Sable.

2020

Donc c'est la même préoccupation qu'on a, c'est la même mission de dire, bien, comment on peut, chez nous, faire en sorte que dans un avenir moyen, les générations qui viennent soient capables de profiter de l'économie qu'on a mise en place, de s'assurer qu'on aura les ressources énergétiques justement pour faire fonctionner l'industrie et l'économie du Québec.

2025

Donc, c'est pas la même perspective de développement qui a été imaginée dans les années soixante-dix-quatre-vingt par le gouvernement du Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030

Je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2035

Monsieur Cantin, quand on lit le rapport d'Hydro-Québec, on voit que l'emphase est mise surtout sur l'exportation du gaz naturel. Quand on lit le rapport du Comité d'experts, le premier enjeu socioéconomique, c'est le pétrole et le développement des hydrocarbures, et tout l'argumentaire est sur la valorisation et la sécurité québécoise.

2040

Qu'est-ce qui s'est passé entre 2002 et 2003, ou entre le Comité d'experts et Hydro-Québec, en termes de situation, pour que cette position change ou soit éclipsée dans le rapport des experts.

PAR M. CAROL CANTIN:

2045

La position n'a pas changée. Hydro-Québec a exprimé une avenue, le gouvernement du Québec, lui, a la sienne, elle a toujours été la même, sécuriser les approvisionnements au Québec.

2050

Qu'il y ait des exportations d'hydrocarbures dans des périodes où la demande ici est moins forte, comme ça se fait au niveau de l'électricité, tant mieux, ça permet une meilleure rentabilité pour l'industrie. C'est ce qui se passe avec l'électricité où l'hiver, ici, la demande est très forte, on vend très peu aux États-Unis alors que l'été, la demande est beaucoup moins forte, par contre aux États-Unis elle l'est beaucoup plus en raison justement des besoins en matière de

2055 climatisation. Donc il y aura probablement des périodes aussi de l'année qu seront plus propices aux exportations.

2060 Mais en ce qui a trait aux objectifs et aux orientations du gouvernement, je pense qu'elles sont de sécuriser les approvisionnements du Québec, et je pense que la meilleure tribune pour connaître réellement les intentions du gouvernement à cet effet, ce sera à l'automne prochain, où il y aura une commission sur l'énergie qui se tiendra, et où les gens pourront débattre justement de cette question, sûrement.

2065 Je connais pas l'ordre du jour, l'ordre du jour n'a pas encore été établi, mais on peut supposer que l'ensemble des sources énergétiques dont le Québec dispose ou dont le Québec a besoin fera l'effet de discussions sérieuses.

PAR LE PRÉSIDENT:

2070 Je vous remercie.

Oui, monsieur Turcotte.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

2075 Un point de détail peut-être, pour terminer. Je veux simplement un point d'information et un court commentaire.

2080 Monsieur Laliberté a fait référence au gaz qu'on met dans nos moteurs, pour ce que j'en ai vu dans les verbatims et les écoutes que j'ai pu en faire, est-ce qu'on parlait pas plutôt ici d'exploration dans l'optique de trouver du gaz naturel? Il me semble que c'est à cet effet-là, et on a voulu circonscrire même les interventions dans l'optique du gaz naturel.

Alors c'est là un point peut-être de validation que j'aimerais bien obtenir.

2085 L'autre élément, c'est que si on parle de consentir, et je veux pas rentrer non plus dans le débat énergétique, mais consentir à protéger les approvisionnements en hydrocarbures au Québec, on sait qu'actuellement, on est sans doute une des provinces, on est la province qui a consenti le moins d'efforts aux mesures d'économie d'énergie, dans cet effet-là.

2090 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 Donc pour la question des structures déjà identifiées, par exemple dans le golfe du Saint-Laurent, on s'attend à trouver du gaz ou du pétrole, monsieur Laliberté?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2100 Monsieur le Président, comme je l'ai déjà mentionné, c'est surtout le gaz naturel qui est prévu, compte tenu des indices qui ont déjà été observés ailleurs. Donc c'est vraiment du gaz naturel.

Lorsque je parle de pétrole, je parle de la péninsule de la Gaspésie.

2105 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Si vous mettiez une probabilité de chance, si on veut, une chance de trouver du gaz naturel dans le golfe, vous diriez que c'est un coup de dés, cinquante-cinquante (50-50)?

2110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Exploitable.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2115 Regardez, pour bien comprendre ça, il faut regarder le processus d'exploration pétrolière et gazière, comment ça fonctionne et où on en est. Bon!

L'existence de bassins sédimentaires, oui, c'est confirmé; donc oui, on continue.

2120 Développement de nouveaux modèles de mise en place de gisements pétroliers et gaziers, oui, on en est là, on continue.

2125 Confirmation de la présence de formations de structures géologiques propices à l'accumulation à l'aide de levés géophysiques régionaux. C'est ça qu'on propose.

Ça, une fois que c'est réalisé, l'étape suivante, c'est confirmation de la présence de sites propices à l'implantation de forage. On va resserrer le grillage un peu et on va confirmer ça.

2130 Si on n'est pas capable de se rendre là, c'est non, et on revient en haut, fin des activités d'exploration.

2135 Mais si on veut continuer tout le processus jusqu'à la fin, délimitation de la géométrie du réservoir, là on a vraiment une structure. On fait des levés en trois (3) dimensions, mais ça, c'est vraiment sur une structure.

Si on n'est pas capable d'en arriver là, c'est non, on arrête les activités.

2140 Si on peut continuer, confirmation de la présence d'hydrocarbures exploitables commercialement, à l'aide d'un forage. Là, on s'est rendu à l'étape forage, ça a quand même pris un certain temps avant de se rendre là.

2145 Mise en exploitation du gisement par le forage et la mise en place de produits de production. Mais si, lorsqu'on fore, on a rien, c'est non, c'est fini.

Si c'est commercial, si on démontre qu'il y a des quantités commerciales, on peut penser à la mise en exploitation et à l'exploitation du gisement.

2150 Mais avant d'en arriver à l'exploitation du gisement, à la fin, quelles sont les probabilités qu'on arrive là, on le sait pas. Mais peut-on prendre la chance de ne pas aller voir. C'était mon commentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2155 Je vous remercie.

Monsieur Turcotte, ça va?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

2160 Oui, ça va aller. Je reviendrai, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2165 Je vous remercie.

Nous avons d'autres personnes au registre, mais nous allons tout d'abord faire une petite pause de dix (10) minutes.

2170 _____

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2175

**REPRISE DE LA SÉANCE
VÉRONIK de la CHENELIÈRE**

PAR LE PRÉSIDENT:

2180

Si vous voulez prendre place, nous allons recommencer dans quelques instants.

Je vais maintenant appeler madame Véronik de la Chenelière à s'avancer à l'avant, à la table des intervenants.

2185

Madame de la Chenelière, avant de vous donner la parole pour vos questions, je fais un peu de promotion et de publicité pour notre service Internet, donc on a reçu, des Îles-de-la-Madeleine, une question par courriel, donc c'est une question qui est dans la foulée du point d'information que vous nous avez communiqué concernant la fameuse zone de restriction de cinq cents mètres (500 m) autour d'une plate-forme de forage.

2190

Est-ce que de telles restrictions, des restrictions semblables s'appliquent pour par exemple des pipelines, des gazoducs sous-marins qui achemineraient du gaz par exemple, restons dans le sujet que nous avons tout à l'heure, par exemple les Îles-de-la-Madeleine et la Gaspésie; est-ce que de telles restrictions s'appliquent au sujet des engins de pêche par exemple autour des pipelines qui sont sous-marins.

2195

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2200

Monsieur le Président, je n'ai pas cherché cette information-là. Je dois vous dire que dans bien des cas, les infrastructures sont sous le niveau du sol, donc ce n'est pas nécessairement sur le fond de la mer. Dans certains cas, ça peut être enfoui sous les sédiments.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205

Ce genre d'informations là, on retrouve ça, c'est dans la loi, tout à l'heure vous avez mentionné?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2210

La Loi canadienne sur les hydrocarbures.

PAR LE PRÉSIDENT:

2215

La Loi canadienne sur les hydrocarbures. Normalement, on devrait retrouver ces séries de prescriptions là.

Donc par exemple, si un pipeline était enfoui, ça veut dire qu'il y a pas les mêmes restrictions que s'il est déposé sur le fond marin?

2220 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

2225 Dans le domaine de la construction des pipelines, je dois vous dire que ça ne relève pas de la Loi canadienne sur les hydrocarbures. Il y a un organisme national qui s'occupe de définir les normes, les standards dans le domaine de la construction des pipelines, et c'est l'Association canadienne de normalisation. Et il y a beaucoup de normes bien précises concernant les pipelines.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230 Donc on retrouve pas l'information à l'intérieur de la Loi canadienne sur les hydrocarbures, c'est ce qu'on comprend.

Oui, monsieur Cantin.

2235 **PAR M. CAROL CANTIN:**

2240 On pourrait peut-être aussi voir du côté de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse, sur les hydrocarbures extracôtiers, où il y a du gaz naturel, bien sûr, et un approvisionnement vers le continent de cette matière, comment eux, quelles sont les lois qui s'appliquent et quelles sont les contraintes qui concernent justement le transport du gaz naturel du puits de production au continent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2245 Ça, c'est parce qu'on a justement des pipelines de gaz naturel qui sont sous-marins, dans le cas de l'Île-de-Sable par exemple.

PAR M. CAROL CANTIN:

2250 Oui, ils sont sous-marins, alors il faudrait peut-être voir quelle est la réglementation à ce moment-là qui s'applique pour cette activité à l'Île-de-Sable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2255 Je vous remercie.

Alors madame de la Chenelière, je vous laisse la parole pour vos questions.

PAR Mme de la CHENELIÈRE:

2260

Merci. Oui donc, Véronik de la Chenelière, du GREMM à Tadoussac. Vous avez rencontré plus tôt, à Rimouski, monsieur Robert Michaud, mon collaborateur et patron.

J'ai deux (2) questions et un complément d'information à vous apporter.

2265

Ma première question, en préambule, je dois dire qu'il nous semble toujours aussi limitant d'évaluer l'impact des levés sismiques sans considérer l'ensemble des activités dont cette activité n'est en fait que la première étape.

2270

Le Comité d'experts a choisi de discuter, dans son rapport, des retombées socioéconomiques favorables de l'exploitation d'hydrocarbures du Saint-Laurent, mais cette analyse élargie, elle s'est arrêtée aux aspects positifs, malheureusement. Ça, c'est un point je pense qui a été soulevé plusieurs fois, je m'y attarderai pas.

2275

Mais en fait, comme le Comité parle de retombées positives, de développement des régions, de sécurité énergétique pour le Québec, ma question est la suivante: Serait-il possible pour la Commission de comparer les retombées socioéconomiques positives d'un investissement de même envergure mais dans un autre domaine qui soulèverait des enjeux environnementaux, sociaux plus acceptables, par exemple le développement potentiel éolien du Québec.

2280

Est-ce que ça pourrait faire partie du mandat de la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

2285

Bien, je dois vous faire le rappel du mandat, ça portait sur les levés sismiques, bien entendu. D'autant plus qu'actuellement, on n'a même pas de programme d'exploration sismique sur la table, donc ça peut être difficile de faire des cheminements, à ce moment-là de faire des comparaisons.

2290

Habituellement, les commissions font des analyses en fonction des informations qui lui sont communiquées, la Commission essaie de trouver, des fois, des informations pour pouvoir établir son rapport et faire ses recommandations ou donner ses avis, ça dépend à ce moment-là. Dans le cas d'un projet assujetti, c'est un avis de Commission; dans ce cas-ci, on doit faire des recommandations.

2295

Bien entendu, je dois vous dire, ça fait vraiment pas partie de notre mandat de faire des évaluations comparatives du côté disons de l'exploitation pétrolière ou de l'ensemble de l'exploration pétrolière, et comparer ça à des investissements dans l'éolien. On commence à s'éloigner.

2300

Je pense que ça relèverait plus d'un aspect, exemple, de la sécurité énergétique ou sécurité des approvisionnements énergétiques, dans le futur, de quel type d'énergie, quel type d'énergie on veut privilégier, quel usage, et quelles seront les tendances futures.

2305 Ça relève plus, je pense, d'un débat sur l'énergie, je crois.

PAR Mme de la CHENELIÈRE:

2310 Oui, parfaitement d'accord. Mais comme on soulève la sécurité énergétique comme une raison, une justification de ce plan d'exploration là, je me demandais si on pouvait aller jusque-là, dans le cadre de la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315 C'est ça, mais vous comprenez que c'est le point de vue du Comité d'avoir mis les chiffres. Nous, bien entendu, on va s'intéresser à l'ensemble des enjeux liés aux levés sismiques.

2320 Bien entendu, on peut faire, des fois, des interprétations, donc la Commission va faire son rapport, on va examiner l'ensemble des enjeux, va essayer de voir qu'est-ce qu'elle peut dire sur ces fameux enjeux-là et aussi, quels sont-ils exactement. On a quand même aussi un travail à faire.

2325 Actuellement, on est en période de questionnement, nous aussi on pose des questions, les citoyens, les gens viennent poser des questions, nous on a un questionnement, on attend des réponses, mais aussi, on apprend beaucoup, également, du questionnement des gens. Et les gens viennent poser des questions, il y a beaucoup de questions, énormément de questions qu'on n'a pas nécessairement pensé, ou on y avait pensé mais pas du même point de vue.

2330 Nous aussi, on acquière de l'information, tout comme vous.

PAR Mme de la CHENELIÈRE:

2335 Merci beaucoup pour cette précision.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous laisse poser vos questions.

2340 **PAR Mme de la CHENELIÈRE:**

Maintenant, un complément d'information à apporter relativement à des propos qui ont été tenus à Rimouski, dans le cadre des discussions sur les mesures d'atténuation mises en place lors de programmes de levés sismiques ailleurs dans le monde.

2345

Je pense que vous aviez discuté, à ce moment-là, d'un projet de levés sismiques du Script Institute, dans le golfe de la Californie. Et le projet vient d'être autorisé par l'organisme fédéral américain NOAA, il y a eu beaucoup de délais mais finalement, ça a été fait.

2350

Dans le cadre de ce projet-là de levés sismiques, le Script Institute entend utiliser des canons à air, dans l'étude, de presque deux (2) fois moins d'importance que ceux qu'on nous a présentés dans le cadre du projet de GSI, mais en plus, des mesures d'atténuation qui semblent constituer un standard de plus en plus répandu, le NOAA a interdit d'effectuer des levés sismiques dans des zones où la profondeur est de moins de quatre cents mètres (400 m). C'est

2355

à peu près la profondeur maximale dans le golfe Saint-Laurent.

La justification est la suivante:

2360

"La faible profondeur est susceptible d'accroître le niveau sonore par des effets de réverbération."

Donc voilà pour le complément d'information.

2365

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, madame de la Chenelière, le document, le projet que vous faites référence, est-ce qu'il y a un document qu'on peut se procurer?

2370

PAR Mme de la CHENELIÈRE:

Oui, je l'ai ici avec moi, monsieur le Président.

2375

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez nous en déposer une copie?

2380

PAR Mme de la CHENELIÈRE:

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2385

Alors votre question s'adressait à Pêches et Océans?

PAR Mme de la CHENELIÈRE:

En fait, c'est un complément d'information.

2390

PAR LE PRÉSIDENT:

Je sais pas si monsieur Gilbert est au courant de ce projet spécifiquement.

2395

PAR Mme de la CHENELIÈRE:

C'est un complément d'information que je voulais apporter à la Commission, ça me semblait pertinent.

2400

Évidemment, on peut se poser comme question, est-ce qu'on pourrait envisager d'avoir des mesures d'atténuation ou des recommandations similaires pour le golfe du Saint-Laurent, qui est quand même comparable au golfe de Californie, si on considère l'importance pour les mammifères marins, la biodiversité et la productivité.

2405

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons prendre connaissance du fameux document.

2410

Oui, monsieur Gilbert, avez-vous un commentaire à ajouter? Mon collègue insistait pour que je vous adresse la question.

PAR M. MICHEL GILBERT:

2415

Monsieur le Président, de la façon peut-être que je complétera le commentaire de madame de la Chenelière, c'est en disant que dans son évaluation des projets de GSI qui ont été proposés en 2002 et en 2003, Pêches et Océans a toujours demandé que le modèle de propagation du son qui était développé par le promoteur soit adapté aux conditions particulières dans l'estuaire et dans le golfe, en termes de topographie, de profondeur, de stratification de la colonne d'eau et, bien entendu, de la présence du chenal Laurentien, qui est une particularité topographique, c'est un chenal qui peut être susceptible justement de canaliser le son et d'entraîner une propagation sur des plus grandes distances que ce qui est prévu par le modèle.

2420

2425 Et Pêches et Océans, aussi, dans ses commentaires à l'Office national de l'énergie, en
lien avec ces projets-là, a demandé que si les modèles – on peut pas quand même demander au
promoteur de développer des modèles fondamentaux de propagation du son dans le golfe du
Saint-Laurent, mais à tout le moins, Pêches et Océans a demandé au promoteur de valider les
données générées, les résultats générés par les modèles, en faisant des mesures dans le milieu,
2430 en utilisant des sources par exemple beaucoup moins puissantes, mais qui donnent quand même
des facteurs d'accumulation qui nous permettent de comparer le modèle avec la réalité qu'on
observe dans l'environnement.

Et ces informations-là n'ont jamais été fournies.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435 Mais est-ce que c'est fréquent, est-ce que vous pourriez nous donner des projets,
d'autres projets réalisés de levés sismiques, par exemple soit à Terre-Neuve, soit en Nouvelle-
Écosse, où nous avons de telles préparations, validations de modèles faites par GSI.

2440 Ce que je comprends, c'est que GSI est dans les environs de l'Atlantique depuis plusieurs
années, donc ça doit faire je sais pas combien de dizaines de fois qu'il demande des
autorisations, au courant des années, auprès des offices, etc., donc j'imagine que jusqu'à
maintenant, GSI a déjà calibré certains de ces modèles-là par le passé.

2445 Ou est-ce que c'était la première fois que Pêches et Océans demandait cette exigence-là
particulière?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2450 En fait, Pêches et Océans a demandé cette information-là non seulement dans le cadre
des projets de GSI, mais il y a des informations du même type qui ont été demandées pour les
projets du Cap-Breton.

2455 Et essentiellement, c'est pour des projets qui étaient beaucoup plus, maintenant, en zone
côtière, situés vraiment en milieu côtier, alors qu'initialement, les projets généralement qui étaient
soumis à l'Office Canada-Terre-Neuve ou Canada-Nouvelle-Écosse, c'était surtout des projets
qui se déroulaient sur la frange du plateau néo-écossais, à des profondeurs beaucoup plus
élevées que celles qu'on observe dans le golfe, souvent au-delà du mille mètres (1000 m), et où
2460 les modèles théoriques qui sont utilisés sont peut-être beaucoup plus applicables parce que,
justement, les profondeurs sont beaucoup plus grandes, les structures verticales sont beaucoup
plus uniformes que ce qu'on peut observer dans le golfe.

2465 Et les facteurs topographiques qui peuvent entraîner de la réverbération, de la
canalisation du son, comme le chenal Laurentien dans le golfe, il y en a beaucoup moins sur la
frange du plateau néo-écossais.

Je peux pas vous répondre spécifiquement, à savoir quelles ont été les exigences de Pêches et Océans dans ces cas-là, mais c'est certain que cette question-là, de canalisation du son, était un enjeu beaucoup moins important sur la frange du plateau néo-écossais qu'elle ne peut l'être dans le golfe Saint-Laurent.

2470

PAR LE PRÉSIDENT:

Y compris les environs de l'Île-de-Sable, ou le chenal Laurentien à la sortie du golfe.

2475

Parce que c'est ça que j'essaie de voir, si c'est la première fois, parce que peut-être que GSI a été pris par surprise, est-ce que GSI s'était déjà fait demander ça avant.

PAR M. MICHEL GILBERT:

2480

Non, selon les discussions que j'ai eues avec des collègues des régions des Maritimes et des régions du golfe, ces informations-là ont été régulièrement demandées au promoteur, mais n'ont jamais été vraiment formellement fournies.

2485

Il y a un premier exercice qui a été effectué en marge d'un projet effectué à proximité du goulet, sur le plateau néo-écossais, monsieur McQuinn en a fait référence il y a deux (2) semaines, quand on était à Rimouski, et c'était dans les premiers efforts qui visaient à valider réellement, sur le terrain, les données de propagation du son.

2490

Et comme monsieur McQuinn l'a mentionné, les premiers résultats qui ont été générés indiquaient que ça correspondait pas tout le temps à ce qui était prédit par les modèles.

Maintenant, les facteurs qui génèrent ces différences-là entre le modèle et les réalités restent à déterminer.

2495

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais dans le cas par exemple de la référence de monsieur McQuinn, c'était pas l'Office Canada-Nouvelle-Écosse qui avait produit ou mandaté une firme pour faire des calibrations de modèles, dans ce cas-ci? Il me semble que c'était pas un promoteur en particulier.

2500

PAR M. MICHEL GILBERT:

Non, ce projet-là a été développé vraiment suite à une autorisation qui avait été déjà donnée, et on y a vu une opportunité, parce qu'il y avait quand même un certain délai entre l'autorisation et la réalisation dudit projet, qui a permis le développement d'un projet qui a été cofinancé par Pêches et Océans de même que par les fonds de recherche de l'Office national de l'énergie, auxquels contribue l'industrie.

2505

2510 Et c'est dans le cadre d'un partenariat entre l'industrie et l'Office national de l'énergie, et le MPO, que ceci a pu être réalisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2515 Donc si je comprends bien, dans ce cas-ci qu'on réfère, le promoteur du projet, celui qui faisait les levés sismiques, a collaboré. Mais par contre, les argents venaient de Pêches et Océans et du fameux fonds, dans ce cas-là?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2520 Oui, mais effectivement, l'industrie, ça prend obligatoirement la collaboration de l'industrie qui effectue les relevés mêmes, parce que pour valider les modèles qui sont utilisés, ça prend les informations sur la source, les informations précises sur la source qui est utilisée. Alors ça prend obligatoirement la collaboration de l'industrie.

2525 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

2530 Du côté du Comité des experts, est-ce que le Comité d'experts a pris en compte des effets potentiels de réverbérations ou de corridors en particulier, au moment où ils nous proposent des couloirs de sécurité.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2535 Monsieur le Président, dans le Comité d'experts, je n'ai pas la page exacte, mais je crois que les experts recommandent de considérer le golfe du Saint-Laurent comme une mer ouverte et non pas comme un secteur fermé.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2540 Donc ce qui veut dire qu'on prenait pas en compte les possibles réverbérations, effets corridors, c'est ça?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2545 En effet. Bien, on a tenu compte des effets de réverbération, parce qu'il y a toujours des effets de réverbération lorsqu'on effectue des levés, mais pas l'effet corridor, comme vous le mentionnez.

PAR LE PRÉSIDENT:

2550 Donc principe mer ouverte, mais par exemple – parce qu'il peut y avoir quand même des profondeurs qui sont beaucoup plus faibles, par exemple si on est dans une zone de cent mètres

(100 m) de profondeur, ou de deux cents mètres (200 m), il y a une zone de cinquante mètres (50 m), à ce moment-là, la propagation du son ne se fera pas de la même façon, tel que ça a été montré dans le rapport du Comité. Donc rapidement, si on est à faible profondeur, on va avoir
2555 une dispersion appelée cylindrique plutôt que sphérique, à ce moment-là l'atténuation du son ne sera pas la même.

On peut avoir, bien entendu, aussi, des questions de différences de salinité, dû à des courants par exemple provenant de l'estuaire, donc du fleuve Saint-Laurent, donc d'eau douce,
2560 qui peut créer une certaine stratification thermique.

J'ignore totalement quel est l'état de la stratification thermique par exemple à l'automne, mais il est possible qu'il y en ait une. Il y a quand même des séries de questions comme ça, qui peuvent causer de la réverbération, de la réflexion et de la réfraction.
2565

Donc le Comité a-t-il tenu compte spécifiquement de ce genre de problématique là, lorsqu'il a déterminé par exemple ses couloirs de sécurité.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2570 Dans le cas de la stratification de la couche d'eau, le Comité ne s'est pas vraiment attardé à cette problématique-là.

Par contre, on sait que, bien, c'est mentionné indirectement dans le rapport, que l'on doit
2575 considérer les propriétés acoustiques, question de densité et de propagation des sons dans le milieu, pour évaluer les modèles.

Donc implicitement, les experts en acoustique l'ont mentionné, mais indirectement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, madame de la Chenelière.

PAR Mme de la CHENELIÈRE:

2585 Oui, justement, ma prochaine question, monsieur le Président, porte sur la valeur particulière des écosystèmes du Saint-Laurent, donc c'est encore un point de vue comparatif, mais au point de vue de la valeur et non pas de la propagation du son.

2590 Dans son rapport, le Comité d'experts mentionne, je cite:

"Les eaux froides et certains processus physiques, soit des remontées d'eau profonde, des apports d'eau douce, les courants du Labrador et de Gaspé, permettent au golfe du Saint-Laurent d'être une région aussi productive que les autres secteurs côtiers de l'est du Canada."

2595 Donc on voit que le golfe est alors mis sur le même pied que les autres secteurs côtiers de l'est du Canada.

 Or, monsieur le Président, cette affirmation contraste fortement avec la description des caractéristiques biophysiques du golfe Saint-Laurent faite par les experts de Pêches et Océans Canada, en guise d'introduction à leur dernier avis soumis à l'Office national de l'énergie, concernant le projet de GSI, l'automne dernier.

 Les auteurs de cet avis disaient, je cite encore une fois:

2605 "Pour les fins de l'évaluation environnementale en cours, il est important de réitérer les particularités de l'écosystème marin du golfe du Saint-Laurent, unique au monde dans certains cas, qui justifient le déploiement de mesures additionnelles, voire extraordinaires pour minimiser les impacts de projets d'exploration sismique dans cette région.

2610 "En effet, les projets proposés seraient réalisés dans une mer intérieure, le golfe du Saint-Laurent, unique au monde en termes de productivité, de diversité et d'abondance de plusieurs espèces d'invertébrés, de poissons et de mammifères marins, dont beaucoup font l'objet de mesures de conservation particulières, moratoire, espèce en péril, ou supportent des activités économiques importantes, pêche, observation de mammifères marins, dans les régions côtières bordant cet écosystème. En particulier, l'écosystème du Saint-Laurent constitue indéniablement la région la plus importante pour les mammifères marins dans l'est du Canada."

 Donc on voit qu'il y a une différence importante dans l'appréciation de la valeur particulière de l'écosystème du Saint-Laurent, si on compare l'avis du Comité d'experts avec celui de Pêches et Océans Canada, et d'après nous, c'est très important, parce que cette appréciation de la valeur particulière de l'écosystème du Saint-Laurent est susceptible d'influencer tout jugement qui pourrait être fait de l'accessibilité et de l'utilisation des levés sismiques dans le Saint-Laurent.

2625 Donc c'est important de faire la différence entre les milieux hauturiers et les milieux côtiers, qui soulèvent des enjeux différents, mais même entre les milieux côtiers qui auraient des caractéristiques de richesse et de productivité différentes.

 Donc la question, c'est: Comment va-t-on réconcilier les différences entre l'appréciation des experts de Pêches et Océans Canada et celle des experts du Comité mandaté par le ministère de l'Environnement du Québec et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, étant donné justement l'impact que ce jugement aura sur l'évaluation des enjeux que soulèvent les levés sismiques dans le Saint-Laurent.

2635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On pourrait adresser la question de part et d'autre, pour voir le niveau justement de divergence potentielle.

2640 Tout d'abord par contre, vous avez cité des documents, le Comité et l'avis de Pêches et Océans. Est-ce que c'est possible simplement de nous indiquer à quelle page, pour le bénéfice des transcriptions.

PAR Mme de la CHENELIÈRE:

2645

Oui, bien sûr. La citation du Comité d'experts, c'est la section 3.1, page 38, notre pagination. Et l'avis de Pêches et Océans Canada, c'est tiré de la mise en contexte de l'avis qui a été émis le 26 novembre 2003.

2650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc au début, la mise en contexte.

PAR Mme de la CHENELIÈRE:

2655

Oui, c'est ça que ça s'appelle, mise en contexte.

PAR LE PRÉSIDENT:

2660

Je vous remercie.

Alors je vais laisser la parole au ministère de l'Environnement et ensuite, nous irons du côté de Pêches et Océans.

2665

Monsieur Joly.

PAR M. ROBERT JOLY:

2670 Monsieur le Président, je pense que les experts ont tout à fait reconnu la valeur et l'importance des écosystèmes et la valeur de la biodiversité du golfe et le l'estuaire, et nulle part il a été minimisé l'importance des ressources du golfe. Et même, dans les conclusions mêmes du Comité d'experts, on insiste pour préserver cette biodiversité et faire en sorte qu'on n'y porte pas atteinte.

2675

Dans plusieurs des évaluations de différentes espèces qui ont été faites par le Comité d'experts, on souligne, je parcours en même temps le rapport, mais on souligne la richesse, la richesse dans le golfe de certaines espèces, et il y pas eu de divergence, à mon sens, dans

2680 l'évaluation de l'importance des ressources du golfe et de l'évaluation de l'importance des activités socioéconomiques, que ce soit les pêcheries ou le récréotourisme par exemple. Il y a aucune évaluation qui indiquerait qu'on n'a pas reconnu que cette zone-là était importante.

On parcourt le rapport, et on voit partout le mot "richesse", ou "riche", ça apparaît régulièrement partout. Je pense que ça a été reconnu par les experts.

2685 Les experts ont bien déterminé que cette zone était importante, et qu'on devait y faire attention.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2690 Et si vous allez à la page 34, parce que je comprends, c'est vrai, quand on lit l'ensemble de votre rapport, il y a des éléments où vous donnez une importance supérieure à celle que vous affirmez à la page 34, madame Chenelière prend la page 34, vous mentionnez aussi "productive", et il est vrai que dans l'avis du MPO, on parle d'un contexte exceptionnel, et avec une valeur supérieure. Du moins, ça laisse entendre une valeur supérieure.

2695

PAR M. ROBERT JOLY:

Écoutez, si "exceptionnel" dépasse de beaucoup "importante" ou "richesse", j'ai pas de problème avec ça. Je pense pas que ce soit contradictoire.

2700

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

C'est plus le "aussi productif". Aussi productif, ça donne une connotation, à mon sens, on s'en sort, c'est aussi bon. Mais alors que c'est peut-être plus.

2705

PAR LE PRÉSIDENT:

On va aller voir du côté de Pêches et Océans, peut-être.

2710 Par exemple, monsieur Gilbert, est-ce qu'il y a des indices de qualification, est-ce qu'il y a des moyens de comparer par exemple la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse avec le bassin du Saint-Laurent, le golfe Saint-Laurent, par exemple en termes de diversité. Est-ce qu'il y a moins d'espèces par exemple de mammifères marins, est-ce qu'il y en a plus, est-ce qu'il y a moins d'espèces de crustacés ou de poissons de fond, est-ce qu'il y a plus d'abondance ou moins d'abondance.

2715

Est-ce qu'il y a des méthodes pour comparer à ce moment-là des écosystèmes, à savoir lequel est le plus riche, lequel est le plus pauvre, ou c'est pas possible.

2720 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

En fait, monsieur le Président, c'est une question qui est extrêmement complexe, et il y a pas de façon miracle, si on veut, de comparer des indices qui permettent de comparer, et de mettre un écosystème à côté de l'autre.

2725

Ce sont des écosystèmes qui sont fort différents, on parle du golfe Saint-Laurent comme étant une mer intérieure, qui est semi-fermée je dirais, qui est peu profonde, qui renferme des particularités océanographiques, comme le mentionnait madame de la Chenelière, qui sont particulières, des remontées d'eau profonde importantes, et qui sont reconnues comme étant des processus générateurs de productivité ou des processus qui sont reconnus comme étant, comme favorisant l'accumulation et la rétention d'organismes dans des endroits qui sont relativement très restreints.

2730

2735

Et le meilleur exemple qu'on peut donner, c'est la tête du chenal Laurentien, où on a des remontées d'eau profonde en provenance de l'Atlantique, qui remontent à la tête du chenal Laurentien, à proximité de l'embouchure du fjord du Saguenay. Et par une combinaison de courants et de comportements des organismes géoplanctoniques, il y a une rétention importante des organismes à ce niveau-là, et le long de la frange nord du chenal Laurentien, ce qui génère des zones de concentration très très importantes de plancton, et qui sont activement exploitées par les grands cétacés pour leur alimentation, parce que selon les informations, et là, je pourrais confirmer avec le docteur Lesage de chez nous, que les cétacés doivent maximiser leur gain d'énergie dans une courte période de temps, afin d'acquérir les réserves nécessaires pour effectuer la migration et la production.

2740

2745

Et des zones comme ça, dans l'estuaire, il y en a plusieurs, la région de la tête du chenal Laurentien est probablement la plus importante, mais il y en a également d'autres, notamment dans le détroit de Jacques-Cartier au large de Mingan, et il y en a d'autres dans le détroit de Belle-Isle.

2750

Et la distribution des mammifères marins est généralement très étroitement associée à ces zones de forte productivité ou de forte accumulation d'organismes.

2755

Ce sont des régions où, on n'en trouve pas beaucoup ou il y en a très peu qui sont connues sur la côte Atlantique, bien qu'on connaisse assez bien l'océanographie de cette région-là, mais le fait que la côte Atlantique soit une zone qui est très ouverte, qui est beaucoup plus profonde, dont la stratification est beaucoup plus stable, on ne retrouve pas de ces régions-là, à l'exception de quelques endroits très précis, et le goulet en est un exemple où, justement, c'est une zone qui est fortement exploitée par les mammifères marins, la baleine à bec qui est une espèce en voie de disparition, dans ce secteur-là.

2760

Donc le commentaire qu'on avait fait à l'Office national de l'énergie, c'était pour, utiliser la comparaison entre le golfe du Saint-Laurent et la côte Atlantique, ce sont des environnements qui

2765

sont très très différents, et à notre connaissance, des zones de forte production, il y en a beaucoup plus dans le golfe du Saint-Laurent qu'il y en a sur la côte Atlantique, je parle d'accumulation d'organismes.

2770

Mais je voudrais pas embarquer dans la question d'abondance de stocks de poissons, etc., parce que là on parle de facteurs qui sont différents, et puis qui sont peut-être moins liés à l'alimentation des grands cétacés, qui sont peut-être l'enjeu environnemental le plus important en lien avec l'exploration sismique.

2775

Mais toujours est-il que dans le golfe du Saint-Laurent, c'est une zone qui est extrêmement productive, et on a utilisé cet exemple-là pour justifier la prise de mesures qui étaient beaucoup plus rigoureuses pour protéger les mammifères marins et les habitats critiques de ces mammifères marins, afin de minimiser les impacts du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780

Donc Pêches et Océans est d'avis que le golfe du Saint-Laurent est une zone plus productive. Si on fait une comparaison, si le Comité dit, une région aussi productive que les autres secteurs côtiers de l'est du Canada, Pêches et Océans est d'avis que le golfe du Saint-Laurent est une région plus productive que les autres secteurs côtiers de l'est du Canada.

2785

C'est ça que vous êtes en mesure d'affirmer?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2790

Dans une perspective pour les mammifères marins, oui, selon Pêches et Océans, le golfe du Saint-Laurent est une région beaucoup plus productive que ne l'est la côte est Atlantique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2795

Je vous remercie.

Madame de la Chenelière.

PAR Mme de la CHENELIÈRE:

2800

Je vous remercie, ce sera tout pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2805

Très bien, je vous remercie.

JACQUES GÉLINEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

2810 Je vais maintenant inviter monsieur Jacques Géineau.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2815 Peut-être pendant que monsieur Gélineau s'installe, on a une question Internet des Îles-de-la-Madeleine, qui s'adresse probablement au ministère des Ressources naturelles: J'aimerais savoir combien de décibels émet un forage exploration dans la mer, et combien de temps ça dure. C'est une étudiante du secondaire.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2820 Monsieur le Président, la réponse est à l'écran. Pour répondre à la question, voici le nombre de décibels émis par un forage, ainsi que par les travaux de dragage dans le fleuve. Donc ça se situe aux alentours de cent cinquante décibels (150 dB), et dans des fréquences inférieures à – attendez un instant.

2825 Et voici les fréquences en hertz, on est en dedans de dix hertz (10 Hz). Donc c'est dans cette plage-ci.

2830 Donc en termes de dB, on parle de cent soixante-quinze (175) dB.

PAR LE PRÉSIDENT:

2835 Donc très très très basse fréquence, et un niveau d'environ cent soixante-quinze (175) dB, en spectre de fréquence. Très bien, je vous remercie.

Monsieur Gélineau, à vous la parole.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2840 C'est un questionnement, en fait, sur l'état des stocks, peut-être que monsieur Gilbert pourrait m'éclairer sur ce point de vue là.

2845 Quel est l'état des stocks de poissons de fond, aujourd'hui, par rapport à il y a une vingtaine d'années. Si on regarde l'industrie de la pêche qui est en train de s'effondrer, qui est en train de tomber, les stocks de poissons de fond qui sont, à toutes fins pratiques, le fantôme de ce qu'ils étaient avant.

PAR M. MICHEL GILBERT:

2850 Je suis pas tout à fait au fait de toute la situation de tous les stocks dans le golfe depuis les vingt (20) dernières années. Ce que je peux dire ici, à l'heure actuelle, c'est que la majorité des stocks de poissons de fond a subi un déclin, ça tout le monde le sait, tout le monde est au courant, c'est un secret de polichinelle.

2855 À la fin des années quatre-vingt-début des années quatre-vingt-dix, les stocks de poissons de fond dans le golfe et sur la côte est Atlantique ont subi un déclin important.

2860 Pour ce qui est des stocks de crustacés, la situation pour l'instant est beaucoup plus, je dirais, rose, il y a pas de problème majeur avec les stocks de crustacés, à l'exception peut-être de quelques zones particulières. Et là, peut-être que monsieur St-Gelais pourrait apporter des précisions là-dessus, mais de façon générale, pour ce qui est du homard, de la crevette et du crabe, la situation des stocks dans l'ensemble du golfe est dans une situation peut-être plus normale, si on veut, que ce qu'on observe actuellement chez les stocks de poissons.

2865 Bien entendu, comme je le mentionnais, il y a certaines zones précises où il y a des réductions de quotas, etc., qui sont liées à certaines baisses de stocks, dans certains cas qui sont des baisses cycliques, dans d'autres cas qui sont des baisses peut-être plus généralisées.

2870 Mais on pourrait essayer de fournir un peu l'information plus générale sur ces aspects-là.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2875 En fait, ce que j'essayais, parce que j'ai des craintes face à ça, ce que j'essayais de démontrer, oui, il y a une crise énergétique, mais la crise énergétique est pas nécessairement du type carburant fossile.

2880 On est rendu à une population mondiale de tout près de six point quelques milliards, ça arrêtera jamais, ça, d'après ce qu'on peut voir, on sait que les Espagnols viennent pêcher dans nos eaux et les Japonais aussi, et pas nécessairement de façon légale.

2885 Il y a une pression énorme sur les ressources mondiales, au niveau biologique, et je crois personnellement que tout projet qui pourrait mettre en péril la ressource biologique qui, éventuellement, est notre principal problème, sauf qu'il est plus ausculté, on le voit moins, mais il est beaucoup plus important, beaucoup plus capital pour le capital humain, justement, je crois qu'on devrait exclure tout genre de projet qui mettrait en péril cette ressource-là.

Je finirais là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890

Oui, monsieur Gélinau, en même temps ça me permet de passer un petit message, c'est-à-dire il y aura une deuxième partie d'audience où nous allons inviter les gens à donner leur avis, alors c'est un très bon exemple d'avis que les gens peuvent donner en deuxième partie d'audience.

2895

Je vous remercie.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2900

Je vous souhaite une bonne soirée à tout le monde.

GUY PARENTEAU

2905

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Guy Parenteau.

2910

PAR M. GUY PARENTEAU:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2915

Bonsoir monsieur.

PAR M. GUY PARENTEAU:

2920

Alors pas un grand préambule, j'irai avec une question assez rapide. On m'a dit tantôt que la SOQUIP avait fait les trente-trois mille kilomètres (33 000 km) de relevés dans le golfe, j'aurais voulu savoir s'il y avait eu des relevés privés et-ou de recherche au-dessus de ces trente-trois mille kilomètres-là (33 000 km) qui ont été faits.

2925

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on peut diriger la question du côté du Comité.

2930

Par contre, je peux vous mentionner, la Commission géologique nous a fait une présentation où, effectivement, la Commission a montré qu'elle avait fait, entre autres, des levés

sismiques de différentes puissances, non seulement dans le golfe Saint-Laurent et dans l'estuaire, mais également aussi dans la zone extracôtière.

2935 Il y a un document qui a été déposé, qui s'appelle DB2, par exemple, où vous pouvez avoir une bonne idée à ce moment-là des travaux de la Commission géologique du Canada.

2940 Disons, dans le cadre de la Commission, ces levés sismiques sont principalement faits à des fins d'acquisition de données géologiques, à des fins scientifiques plus larges, bien entendu qui peuvent potentiellement, dans ma compréhension des choses, servir en partie à de l'exploration pétrolière subséquente. Mais disons qu'on a une bonne idée, avec le document DB2, sur les travaux de la Commission géologique.

2945 Si vous sortez des renseignements à l'intérieur, il y a un certain nombre de kilométrages de lignes, de kilométrages qui ont été faits, donc vous pouvez à ce moment-là les ajouter, bien entendu, aux lignes faites par SOQUIP.

2950 Également, ce que nous avons appris avec la Commission géologique, ça c'est un exemple des travaux de la Commission géologique, il faut comprendre qu'il y a deux (2) types, dans cette image-là que nous avons vue il y a deux (2) semaines à Rimouski, on voit, il y a des lignes rouges et les lignes bleues, dans le cas des lignes rouges, si je me souviens bien, c'était des levés sismiques de plus grande puissance, tandis que les lignes bleues étaient faites avec des équipements sensiblement beaucoup moins puissants que, disons, des canons à air.

2955 Donc on voit qu'il y a d'autres organismes, par exemple que des compagnies spécialisées dans la recherche pétrolière, qui peuvent faire des levés sismiques.

2960 Ce qu'on a appris aussi, c'est que par exemple, il peut y avoir des campagnes, par exemple cet été, faites par des sources de faible puissance. Donc régulièrement, à l'intérieur de l'estuaire ou du golfe du Saint-Laurent, ce qu'on a compris, c'est qu'il s'en faisait chaque année, mais avec des équipements généralement de très faible puissance.

2965 Mais du côté du Comité, je peux laisser le Comité compléter sur les informations, notamment en regard, en ce qui a trait aux fameuses lignes faites par SOQUIP, qui sont techniquement, si je me souviens bien, que les gens peuvent acquérir lorsqu'on va sur le site de la SGF, où on a SOQUIP énergie, on voit rapidement que SOQUIP met plusieurs dizaines de milliers de lignes de levés sismiques qui sont techniquement en vente.

Peut-être que monsieur Laliberté pourrait nous en dire plus à ce sujet.

2970 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Oui, en effet, SOQUIP a mandaté un courtier pour vendre ses lignes sismiques et ce qu'on appelle, nous, le patrimoine géoscientifique de SOQUIP comprend les lignes qui ont été

2975 acquises en milieu terrestre au Québec, en milieu marin au Québec, et c'est qu'avec les partenaires à l'extérieur du Québec, notamment le long de la côte est, où ils ont beaucoup de données sismiques. Et c'est peut-être les données les plus récentes.

2980 Il y a également un certain nombre de lignes sismiques qui ont été acquises dans la Baie d'Hudson, et ces lignes-là sont disponibles, c'est-à-dire qu'il faut les acquérir auprès de la Société générale de financement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2985 Par contre, SOQUIP, dans son site, donne un chiffre substantiellement plus important que le trente-trois mille (33 000 km), donc vous avez fait allusion à des levés sismiques à l'extérieur du golfe, mais est-ce que SOQUIP, par exemple, avait fait des levés sismiques dans le golfe, mais dans les eaux par exemple territoriales de Terre-Neuve ou de l'Île-du-Prince-Édouard.

2990 Est-ce qu'ils ont fait des lignes qui, à ce moment-là, transcendaient les frontières administratives de 1964.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2995 Oui, monsieur le Président, à une époque SOQUIP a participé, avec des partenaires, à l'exploration pétrolière et gazière de la côte est, et ils ont acquis, l'ordre de grandeur, c'est cinquante mille kilomètres (50 000 km), avec les partenaires, dans différents projets de la côte est, dont Terra-Nova, White Rose.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3000 Dans la question de monsieur Parenteau, il y avait une allusion au fait que des compagnies privées auraient pu faire des levés sismiques en même temps que la SOQUIP, et qui seraient peut-être pas comptabilisés dans ça. Est-ce que c'est possible?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3005 Le trente-trois mille kilomètres (33 000 km) est la sommation de tous les levés qui ont été réalisés dans l'estuaire et dans le golfe, incluant ceux de SOQUIP. Mais effectivement, il y en a eu d'autres. Mais le trente-trois mille (33 000 km), c'est pas uniquement SOQUIP.

PAR LE PRÉSIDENT:

3010 Il a pu y avoir également d'autres levés faits, par exemple, dans les eaux limitrophes de Terre-Neuve, par exemple, qui ont rien à voir avec SOQUIP non plus.

3015

Est-ce qu'on a une estimation, par exemple, du total de levés sismiques, si on exclut, bon, la Commission géologique nous a fait part de ses travaux, mais est-ce qu'on a un estimé total?

3020 Parce qu'on voit une figure qui représente, bon, le Saint-Laurent et également la côte Atlantique, où on voit les deux (2) couleurs, en ce qui a trait au golfe du Saint-Laurent dans son ensemble, est-ce qu'on a un estimé, à peu près, qu'est-ce que ça a représenté jusqu'à maintenant, au total, dans tout le golfe, tout territoire provincial confondu.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3025

Est-ce que vous parlez uniquement du territoire québécois?

PAR LE PRÉSIDENT:

3030

Au complet, le golfe au complet, parce que sur la figure, on voit bien entendu les deux (2) couleurs, on a les levés sismiques faits dans le territoire québécois mais après ça, on voit aussi beaucoup d'autres levés sismiques le long de la côte de Terre-Neuve ou autour de l'Île-du-Prince-Édouard, ou près de la côte du Nouveau-Brunswick.

3035

Est-ce qu'il y a une comptabilisation qui a été faite, à savoir combien ça pouvait représenter, effectivement.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3040

Oui, monsieur le Président. Ça totalise quarante-quatre mille kilomètres (44 000 km), ce qu'on voit à l'écran. Donc trente-trois mille kilomètres (33 000 km) en territoire québécois, et ce que l'on voit à l'écran est de l'ordre de quarante-quatre mille kilomètres (44 000 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

3045

À l'intérieur du Saint-Laurent.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3050

À l'intérieur du golfe et de l'estuaire, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3055

Très bien, je vous remercie.

Oui, monsieur Parenteau.

PAR M. GUY PARENTEAU:

3060 Ça, c'était pour en venir, en fin de compte, bien, j'avais demandé qui les a faits, mais on va passer à autre chose.

3065 C'est au niveau de Old Harry, la frontière Québec-Terre-Neuve, j'aurais voulu savoir si elle était fixe et bien définie, pour la simple et bonne raison qu'en 2002, en décembre, a été rendue une décision, je sais pas de quelle cour ça provenait, mais c'était un cas qu'il y avait entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve a réussi à s'accaparer des redevances face au plateau néo-écossais, malgré que c'est au-delà de la limite naturelle du chenal Laurentien.

3070 J'aurais voulu savoir à quel niveau le gouvernement du Québec pouvait être sûr d'avoir et d'obtenir toutes les redevances par rapport à l'exploration, l'exploration mais aussi l'exploitation qu'ils allaient faire.

3075 Et dans le cas de ce qui s'est passé entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, c'est que les relevés sismiques qui avaient été faits, si je me rappelle bien toujours, les relevés sismiques qui avaient été faits avaient été faits sur le plateau néo-écossais, mais par une demande de Terre-Neuve. Donc c'est cet élément-là qui avait apporté le point juridique de dire que les redevances devaient aller à Terre-Neuve, ultimement, toujours si je me trompe pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3080 Monsieur Cantin, oui.

PAR M. CAROL CANTIN:

3085 Je dirais, en fin de compte, qu'il y avait un différend entre les gouvernements de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, concernant la frontière Atlantique, donc la partie qu'on ne voit pas, qui sépare les deux (2) provinces. Et puis le différend portait surtout sur le fait que le gouvernement de Terre-Neuve disait que la ligne ne respectait pas tout à fait – je vous fais un portrait rapide – je dirais la coexistence entre les rives.

3090 C'est que l'entente de 1964 est basée, grosso modo, sur une ligne qui se situe à égale distance d'une rive à l'autre, d'une province à l'autre. Ce que mentionnait notamment le gouvernement de Terre-Neuve, il disait que l'Île-de-Sable, qui était pas vraiment partie intégrante de la province, déformait un petit peu cette projection, cette coexistence, donc il réclamait une plus grande part du territoire.

3095 L'arbitre, parce que dans le cas du différend entre deux (2) gouvernements, deux (2) offices en tous les cas, il y a des clauses des offices, des clauses des ententes Canada-Terre-Neuve, Canada-Nouvelle-Écosse, qui stipulent qu'un arbitre est à ce moment-là nommé pour

3100 régler le différend, et dans le cas qui vous préoccupe, le gouvernement, l'arbitre pardon a donné raison en partie au gouvernement de Terre-Neuve, alors qu'il a déplacé légèrement la ligne.

Toutefois, si on revenait à la carte, si mon collègue pouvait nous ramener à la carte de tout à l'heure, nous pourrions voir que cette ligne-là, en fin de compte – parce qu'ensuite, l'arbitre
3105 a tracé une nouvelle ligne, basée également sur la coexistence, sans tenir compte cette fois-ci de l'importance relative de l'Île-de-Sable, et a rattaché, du côté du golfe Saint-Laurent, la limite interprovinciale à un point qui est numéroté comme étant le point 2015, que nous allons voir à l'écran. Ce point est exactement le même qui avait été fixé lors de l'entente de 1964.

3110 Donc ça ne remet pas en question, à ce chapitre-là, la délimitation interprovinciale avec le Québec. Le point a été confirmé par l'arbitre qui a été nommé à cet effet.

Quant aux redevances, juste pour compléter – non, ça va, c'est une autre question.

3115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une autre question qui fait partie des négociations entre le Canada et le Québec.

PAR M. CAROL CANTIN:

3120 Oui. En fin de compte, si vous parlez effectivement des redevances, il faudrait voir dans la perspective d'une entente possible entre les gouvernements, canadien et québécois, sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Les discussions sont en cours afin justement de trouver un terrain d'entente, sur comment procéder à la mise en valeur.

3125 Toutefois, dans les ententes Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse, il est bien mentionné que la ressource, la redevance, la ressource, le profit appartenait, la ressource appartenait à la province comme si celle-ci était située en milieu terrestre. Donc les cent pour cent (100 %) des bénéfices tirés des redevances sont octroyés à la Nouvelle-Écosse ou à Terre-
3130 Neuve, dépendant de chacune des ententes. Le gouvernement fédéral ne perçoit pas de redevance.

PAR LE PRÉSIDENT:

3135 Par contre, on avait compris qu'il y avait quand même une certaine pénalité qui était appliquée, en fonction des paiements de péréquation.

PAR M. CAROL CANTIN:

3140 Bien, effectivement, là où le gouvernement des provinces de l'Atlantique disent que le bât blesse, c'est qu'effectivement, lorsqu'une province s'enrichit dans quelque domaine que ce soit, que cette province-là profite en fin de compte des transferts de péréquation annuels du

3145 gouvernement fédéral, forcément, si la province est plus riche grâce à ses taxations et à ses revenus de toutes sortes, les revenus qu'il pourrait retirer des transferts de péréquation se retrouvent effectivement, forcément, amoindris.

Alors c'est le cas qui affecte les deux (2) provinces.

3150 Cependant, il y a des clauses génériques prévues dans les assiettes fiscales, qui font en sorte que dans le cas de ces deux (2) provinces-là, la province est assurée au moins d'un plancher de trente pour cent (30 %). C'est-à-dire que même si les ressources excèdent un certain montant, même si la ressource est très très enrichissante pour la province, la province est garantie au moins de conserver trente pour cent (30 %) des revenus de l'exploitation "offshore".

3155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce qui a trait aux redevances.

PAR M. CAROL CANTIN:

3160

C'est ce qui a trait aux redevances, bien sûr, parce qu'il y a d'autres revenus que l'État peut tirer, à savoir les impôts sur les entreprises, les différentes taxes et tout ça qui s'ajoute.

Alors là, à ce moment-là, ce sont les lois respectives des gouvernements qui s'appliquent.

3165

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

3170

Oui, monsieur Parenteau.

PAR M. GUY PARENTEAU:

3175 Une autre question. Tantôt, on a parlé d'une exploitation hypothétique, donc l'exploration se fait sur quelque chose d'hypothétique, j'aurais voulu savoir s'il y aurait eu de l'exploration sur des sources alternatives.

3180 Tantôt, on parlait qu'on devait sécuriser les besoins énergétiques au niveau d'hydrocarbures au Québec, les voitures à l'électricité, ce genre d'éléments là, qu'Hydro-Québec a déjà observés et qu'ils ont laissé tomber, si je me trompe pas, est-ce qu'on va financer, est-ce qu'on va chercher à mettre du financement à parts égales dans ces autres types d'exploration là, en fin de compte de sources alternatives.

PAR LE PRÉSIDENT:

3185

Alors du côté du Comité, soit monsieur Laliberté ou monsieur Cantin, êtes-vous au fait des derniers développements concernant les politiques énergétiques du Québec.

3190

Vous avez mentionné, bien entendu, tout à l'heure qu'il y avait la question d'un débat sur la sécurisation énergétique du Québec, mais au-delà de ça, par exemple est-ce qu'il y a des documents qui ont été publiés dernièrement, qui permettent de voir quelles sont les avenues de solution que le gouvernement entend privilégier, en termes d'approvisionnement énergétique, soit par exemple en privilégiant des sources alternatives d'approvisionnement en énergie.

3195

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3200

Oui, monsieur le Président, pour répondre à cette question-là, même si je ne suis pas un spécialiste et puis la bonne personne pour vous parler d'hydroélectricité, le gouvernement vient d'aller en appel d'offres pour la construction d'éoliennes, pour mille mégawatts (1000 MW). Donc ça démontre, je crois, les intentions et la volonté du gouvernement de s'engager dans des projets comme ceux-là.

Mais je ne peux pas m'avancer plus que ça.

3205

PAR LE PRÉSIDENT:

3210

Par contre, on sait qu'il est supposé y avoir un débat, on n'a pas encore la forme qu'il aura, mais donc quelque part à l'automne il y aurait un débat, au moins une consultation relativement au secteur énergétique du Québec, c'est ce qu'on sait à l'heure actuelle.

Alors monsieur Parenteau, vous voulez avoir des précisions?

PAR M. GUY PARENTEAU:

3215

Si je peux préciser ma question, en fin de compte.

3220

C'est qu'advenant qu'il n'y est pas de gaz pour sécuriser les apports en hydrocarbures, est-ce que le gouvernement a prévu financer – tantôt, on parlait de trois cent trente millions (330 M\$), j'aimerais qu'on m'explique peut-être un peu ce chiffre-là, mais est-ce que le gouvernement prévoit mettre autant d'argent dans la recherche de sources alternatives, disons en espérant un jour, si l'éolien se déroule bien, et tout et tout, que toutes les voitures du Québec seront à l'électricité, et ce genre de choses là, en fin de compte.

3225

J'aurais voulu avoir des précisions à ce niveau-là, au niveau des investissements.

PAR LE PRÉSIDENT:

3230 Disons, si on revient aux trois cent trente millions (330 M\$) qui avaient été mentionnés à l'époque, en termes d'exploration, dans le document, le plan 2002-2010, pour l'exploration, d'Hydro-Québec, qu'est-ce qu'il advient maintenant de ce fameux montant-là.

3235 Tout à l'heure, on a fait allusion à des coupures gouvernementales, c'est quoi le portrait, l'heure juste, actuellement, concernant les sommes allouées pour l'exploration gazière et pétrolière.

PAR M. CAROL CANTIN:

3240 C'est qu'Hydro-Québec a revu un petit peu son implication, un petit peu beaucoup, dans le développement des hydrocarbures au Québec.

3245 Compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles Hydro-Québec fait face, le projet a été ramené pour un montant d'environ cinq (5 M\$) à dix millions (10 M\$) seulement par année, au cours des cinq (5) prochaines années. Donc on se retrouve avec un projet tout à fait différent, du moins une implication de la société d'état tout à fait différente de celle qui avait été prévue initialement dans son plan d'action, qui prévoyait trois cent trente millions (330 M\$), dont trois cents millions (300 M\$) en milieu marin et trente millions (30 M\$) en milieu terrestre.

3250 Là, on se retrouve entre cinq (5 M\$) et dix millions (10 M\$) par année, au cours des cinq (5) prochaines années.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous répéter, vous avez dit combien, le montant se décomposerait comment?

3255 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Trois cents millions (300 M\$) en milieu marin et trente millions (30 M\$) en milieu terrestre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3260 C'était l'ancien montant.

PAR M. CAROL CANTIN:

3265 C'était l'ancien montant. Là, on revient entre cinq (5 M\$) et dix millions (10 M\$) par année, pour les cinq (5) prochaines années.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270 Et ça, autrement dit, ce cinq (5 M\$) à dix millions (10 M\$) porterait principalement sur de l'exploration terrestre?

PAR M. CAROL CANTIN:

3275 Ça peut être exclusivement sur l'exploitation terrestre, on ne connaît pas encore le détail. Mais il est probable que ce soit ça, en tout cas, on peut le présumer dans le contexte actuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

3280 Je vous remercie.

Oui, monsieur Parenteau.

PAR M. GUY PARENTEAU:

3285 Ça va être tout, je vous remercie beaucoup.

PAR M. CAROL CANTIN:

3290 Juste peut-être un complément d'information, bien sûr, Hydro-Québec a des parts, a un intérêt avec l'entreprise Corridor, qui détient les permis sur Old Harry, et advenant une entente Canada-Québec sur la mise en valeur de Old Harry, bien sûr, Hydro-Québec a l'intention de respecter son engagement de participer, de contribuer, dans la mesure de son investissement.

3295 Du moins, il a l'option de participer. Il pourrait aussi ne pas participer, il a l'option de participer à cette mise en valeur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3300 Cette précision-là, c'est que lorsque nous avons demandé pour obtenir les copies de l'ancien plan, le plan 2002-2010, qui est sous la cote DD1, bon, Hydro-Québec nous a transmis des copies et a transmis également une lettre, qui est sous la cote DD1.1, qui fait mention entre autres de la somme de cinq (5 M\$) à dix millions (10 M\$), qui fait allusion, advenant, ça corrobore ce que monsieur Cantin a dit, advenant une entente avec le gouvernement fédéral sur l'exploitation, qu'Hydro serait prêt à ce moment-là à mettre des sommes additionnelles, en tout cas à envisager du moins.

3305 Vous pouvez consulter au document DD1.1 le libellé exact de ce qu'Hydro-Québec a mentionné dans sa lettre.

3310

PAR M. GUY PARENTEAU:

D'accord.

3315 J'aimerais juste, en terminant, apporter un point d'information, c'est un article qui m'a été
remis, c'est par James Bird, Industrial Vehicles International Tulsa Oklahoma, United States,
concernant une alternative aux "airguns", qui est le "marine vibrator", que mettons, un "airgun"
normal, avec une force à la source de deux cent cinquante-cinq décibels (255 dB), aurait une
portée du cent quatre-vingts décibels (180 dB) dont on parlait, dont il a été parlé, de cinq virgule
3320 six kilomètres (5,6 km), alors que le "marine vibrator" aurait, avec une source de deux cent vingt-
trois décibels (223 dB) à la source, une portée latérale du quatre-vingts décibels (80 dB), de cent
quarante et un mètres (141 m).

Donc j'aimerais apporter cette information-là, le document va être pour consultation.

3325

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, alors nous allons en prendre connaissance, je vous remercie. Alors vous allez
le déposer à l'arrière.

3330

JEAN-ÉRIC TURCOTTE

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Jean-Éric Turcotte.

Bonsoir monsieur, à vous la parole.

3340

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

3345 Ma première question, en termes de législation, on parle de différents types de législation
dans ce territoire-là, par contre, on a peu parlé de la législation qui servait à préserver les
espèces en péril.

À ma connaissance, la Loi sur les espèces en péril émise par Environnement Canada
stipule qu'on doit s'assurer que le promoteur d'un projet doit prouver, vraiment hors de tout doute,
qu'aucune espèce en péril ne sera touchée ou ne subira des impacts des activités humaines.

3350

Dans l'actuel projet, comment peut-on s'assurer, hors de tout doute, que les impacts ne
seront pas effectifs, et surtout dans l'optique où on avoue ne pas connaître précisément l'habitat
et les pérégrinations des espèces comme le béluga et le rorqual bleu, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355

Alors nous allons aller des deux (2) côtés, bien entendu, de la salle, nous allons commencer par le ministère de l'Environnement.

PAR M. ROBERT JOLY:

3360

Du côté du Québec, le gouvernement, le ministère de l'Environnement administre une loi qui est la Loi sur les espèces menacées, qui n'a pas les mêmes dispositions que la Loi sur les espèces en péril, mais qui permet au gouvernement d'édicter, par le biais d'un règlement, c'est-à-dire d'abord de désigner des espèces et, le cas échéant, de désigner soit des habitats ou des activités qui sont proscrites ou des zones qui doivent être protégées.

3365

Il n'y a pas de mécanique comme celle qui était décrite, de faire la démonstration hors de tout doute, qu'une activité ne cause pas un tort à l'espèce comme telle, c'est plutôt une loi qui fonctionne par prévention, en désignant des zones et en proscrivant des activités qui sont celles qui sont les plus susceptibles d'affecter l'espèce.

3370

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

3375

Du côté de Pêches et Océans, qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur l'application de la Loi sur les espèces en péril.

PAR M. MICHEL GILBERT:

3380

Monsieur le Président, c'est une loi qui vient juste d'être promulguée, une partie des dispositions, certaines dispositions de la loi ont été mises en œuvre en 2003 et le reste des dispositions vont être en vigueur en juin 2004.

3385

Pêches et Océans et Environnement Canada, parce que Pêches et Océans, bien sûr, a la responsabilité de cette loi-là pour ce qui est des espèces aquatiques, donc Pêches et Océans et Environnement Canada sont actuellement à définir la façon de mettre en œuvre cette loi-là tout en respectant son esprit.

3390

Ce que je peux dire, dans le contexte des projets d'exploration sismique, c'est que bien sûr, Pêches et Océans, on a formulé nos avis à l'Office national de l'énergie, pour les projets de GSI dans le golfe, on a tenu compte bien entendu de ces dispositions de la Loi sur les espèces en péril, et on en a fait mention de façon très détaillée dans les différents avis qu'on a fournis.

3395

Et toutes les mesures, les recommandations et les mesures d'atténuation qui ont été proposées par Pêches et Océans, en plus de celles qui étaient proposées par GSI, justement,

tenaient compte des principes de cette loi-là et de sa portée, de façon à s'assurer d'avoir absolument aucun impact sur les espèces en péril, notamment le rorqual bleu et le béluga, dans ce contexte-ci.

3400

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

3405

Oui, monsieur Turcotte.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

3410

Oui, un peu toujours dans la même optique, l'article 35 de la Loi sur les pêches permet au ministère Pêches et Océans d'intervenir lorsqu'il y a une menace de perturbation sur l'habitat du poisson.

3415

Encore toujours dans le même esprit, peut-on prétendre donc qu'actuellement, il y a justement aucune menace qui plane sur les habitats des poissons, et par principe de précaution, quelles seraient les mesures à mettre en place, qui pourraient faire en sorte ou garantir qu'il n'y aurait justement aucun impact sur les habitats.

PAR LE PRÉSIDENT:

3420

Alors monsieur Gilbert, pouvez-vous nous faire une référence à l'article 35. Je crois aussi qu'il existe un guide d'application de ces articles-là?

PAR M. MICHEL GILBERT:

3425

Oui, effectivement, monsieur le Président. En fait, l'article 35 de la Loi sur les pêches, j'ai pas le libellé exact en main, mais en résumé, cette disposition-là interdit la destruction de l'habitat du poisson, à moins d'avoir une permission du ministre. Et pour avoir cette permission-là ou cette autorisation-là, il y a déclenchement de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, donc une évaluation environnementale, un examen préalable selon le type de projet, ou une étude approfondie.

3430

Et Pêches et Océans doit discuter et demander au promoteur de s'assurer qu'il y ait aucune destruction de l'habitat du poisson, et d'avoir des programmes de compensation pour permettre de limiter les impacts et d'atténuer les impacts sur l'habitat du poisson.

3435

Dans le contexte de l'exploration sismique, Pêches et Océans n'applique pas cet article-là, pour la simple et bonne raison que les perturbations de l'habitat qui sont générées par les ondes sismiques, ce sont des perturbations qui sont de nature temporaire. Donc c'est pendant une certaine période de temps, on va perturber, on va générer des ondes sismiques dans

3440 l'habitat, mais au bout d'une certaine période de temps, l'habitat revient, si on veut, un peu dans sa situation initiale, de sorte que la source d'impacts n'est plus là.

Et l'article 35.2, lui, est toujours appliqué dans un contexte de destruction permanente de l'habitat.

3445

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est une destruction permanente, et non le caractère réversible ou irréversible d'une activité sur l'habitat. C'est vraiment une destruction quantitative, en termes disons de mètres carrés ou d'hectares, des choses comme ça.

3450

PAR M. MICHEL GILBERT:

Oui. Bien, c'est selon du cas par cas, il y a toute une politique qui a été mise en place par Pêches et Océans pour appliquer le programme de gestion de l'habitat, incluant cet article-là. Il y en a d'autres qui touchent la question de la protection de l'habitat, celui-là est le principal.

3455

Et effectivement, il y a toute une série de processus qui doivent être mis en place, de façon à s'assurer que le projet, n'importe quel projet n'entraînera pas d'impact négatif sur l'habitat, en respectant le principe d'aucune perte nette par exemple de la capacité de production des habitats.

3460

Dans le contexte de l'exploration sismique, comme je vous le mentionnais, c'est difficile d'appliquer cette disposition-là parce que l'impact est de nature plutôt temporaire que permanent, sur l'habitat.

3465

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Turcotte.

3470

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Oui, toujours au niveau des éléments de législation, dans le document présenté par le Comité d'experts, on ne fait pas mention, pratiquement pas, de la Politique nationale de l'eau. Actuellement, il existe des carences juridiques importantes dans la législation québécoise en ce qui concerne les levés sismiques et la gestion du Saint-Laurent, notamment.

3475

Le gouvernement ne s'engage-t-il pas, dans la Politique nationale de l'eau, à réviser le cadre juridique concernant l'eau, notamment le Saint-Laurent. Dans cette optique, n'est-il pas conséquent pour le gouvernement penser mettre de l'avant ce cadre juridique avant de permettre toute forme d'exploitation, surtout dans des perspectives de visées commerciales.

3480

PAR LE PRÉSIDENT:

3485 Du côté, j'adresserais la question du côté du ministère de l'Environnement, étant donné qu'à l'époque, la Politique nationale de l'eau était définie par le ministère de l'Environnement, notamment.

Monsieur Joly.

3490

PAR M. ROBERT JOLY:

3495 Je pense qu'il faut voir aussi que la recommandation du Comité d'experts d'assurer un encadrement légal environnemental à ces projets, dans cette optique-là, il y a pas de choix particulier qui a été fait sur les dispositions à appliquer.

3500 Mais l'objectif était, lorsque le Comité d'experts a été mis sur pied, était d'en arriver avec des recommandations auprès du ministre de l'Environnement, par le Bureau d'audiences, assez tôt pour qu'on puisse réagir minimalement par des mesures législatives ou réglementaires, s'il s'avère nécessaire de le faire.

3505 Maintenant, dans le cas d'une législation plus large de la Politique nationale de l'eau, l'objectif est beaucoup plus étendu, il est pas exclu du tout – c'est pas parce qu'à ce stade-ci, on n'en a pas considéré, que c'est pas des choses qui vont être regardées, ça dépend comment les recommandations vont être faites au ministre, mais si les recommandations, celles en tout cas qui sont privilégiées par le Comité d'experts, si on assujettissait ces projets-là à des évaluations environnementales, on est en mesure d'assurer un encadrement passablement serré à ces activités-là, et d'éviter des impacts importants.

3510 À savoir si, après, je pense que la question est plus large, si je comprends bien la question, j'imagine que ça couvre pas uniquement le sismique mais bien sûr, si on pense à une politique de l'eau, on pense aussi à l'exploitation de l'ensemble des ressources, dans ce contexte-là, il y a pas, bon – ce qu'on a déjà expliqué, c'est que comme il est pas prévu de pouvoir faire de l'exploration à courte échéance, ça va se mesurer en termes d'années, on sera en mesure de voir si, dans le cadre des lois qui seront élaborées pour la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, s'il est nécessaire de le considérer et de le prendre en compte.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3520 J'aurais une question, je reviens un peu sur une question qui avait été posée juste un peu plus tôt par le Président, c'était justement un peu sur l'approche globale de l'étude.

3525 J'aimerais savoir pour quelle raison le Comité d'experts, qui devait être au courant que dans l'est du Canada, on a procédé à deux-trois (2-3) ou quatre (4) études stratégiques d'impacts de l'environnement avant d'aller plus loin dans la sélection de travaux d'exploration, pourquoi est-

ce que le Comité a considéré que, finalement, en n'en parlant pas, en ne recommandant pas ce type d'analyse là, qu'on pouvait donc procéder directement à l'étude ou faire des expériences en parallèle avec des levés sismiques par exemple.

3530 **PAR M. ROBERT JOLY:**

C'est-à-dire les études stratégiques qui sont conduites par les offices extracôtiers se réalisent dans le cadre d'un projet d'exploration. Alors là, au niveau du sismique, à ce stade-ci, il était pas envisagé de faire des études stratégiques comme telles.

3535

Mais il y a rien qui empêcherait, lors de discussions qu'on aurait pour la mise en place d'une entente entre le Canada et le Québec, de considérer de le faire.

3540

Ça faisait pas partie des éléments qui avaient été repérés par le Comité pour les fins de l'examen de projets sismiques tout simplement, mais effectivement, même le ministère de l'Environnement, lorsqu'il a rencontré très tôt en 2003, tout de suite après l'annonce des projets de levés sismiques, plutôt après l'annonce du programme d'Hydro-Québec, on a rencontré les dirigeants d'Hydro-Québec pétrole et gaz pour discuter, et on leur a fait la suggestion d'envisager d'assujettir ces activités-là à une évaluation environnementale stratégique.

3545

Actuellement, le cadre légal québécois n'est pas contraignant, on ne peut pas obliger un organisme public à le faire, mais ça a été envisagé, ça a été discuté avec Hydro-Québec, et on avait déjà mis sur la table cette hypothèse-là, aussi.

3550

Pour le ministère de l'Environnement, c'est certainement une approche qui va être considérée, lorsqu'on aura à regarder quels instruments légaux il serait le plus opportun à mettre en place.

PAR LE PRÉSIDENT:

3555

Je vous remercie.

Alors monsieur Turcotte, une autre question, s'il vous plaît.

3560

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Oui, si vous permettez une dernière question.

3565

Il y a de nombreux projets de protection ou de gestion intégrée qui sont envisagés dans le secteur du golfe et de l'estuaire, notamment, on en a parlé brièvement, zone de protection marine en gestion intégrée, on parle également d'aire marine de conservation, je pense qu'à cet effet-là, il y a eu une annonce qui a été faite sous forme de communiqué de presse, au mois d'avril, pour

une aire marine qui pourrait couvrir cinq mille kilomètres carrés (5000 km²) autour des Îles-de-la-Madeleine.

3570

On parle également, du côté du ministère de l'Environnement, de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, la SQAP, on parle d'aires de protection marine aussi ou disons aquatique, dans cette optique-là.

3575

Ne devrait-on pas donc circonscrire d'abord les limites géographiques et les portées juridiques de ces projets, avant même d'envisager de mettre de l'avant tout projet d'exploration gazière.

3580

Et puis a-t-on avancé donc les limites géographiques ou identifié les superficies pour ces tels projets-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585

Alors du côté, on pourrait peut-être envoyer la question également au MPO, mais du côté du Comité, bon, quelle information vous avez au sujet par exemple d'aires marines, donc qui entraîneraient la protection de certains habitats, ou de zones de protection marine, on a pu avoir de l'information du côté de Pêches et Océans, notamment au sujet d'une ZPM qui serait dans l'estuaire, c'est-à-dire à partir de l'Île-aux-Coudres jusqu'à donc Baie-Comeau environ, mais également une allusion à une aire marine autour des Îles-de-la-Madeleine.

3590

Du côté du ministère de l'Environnement, de quelle façon vous suivez ce genre de projet là, notamment sur les Îles.

PAR M. ROBERT JOLY:

3595

Dans le cas des Îles, en tout cas j'ai pas d'information particulière, le projet est quand même relativement jeune, j'ai pas vérifié non plus si à ce stade-ci, il y avait eu des contacts entre le ministère de l'Environnement et Parcs Canada.

3600

Mais si on parle plutôt de l'autre projet, par exemple celui qu'on a envisagé tantôt sur la zone de protection marine qui est plus à l'intérieur de l'estuaire, de l'Île-aux-Coudres jusqu'à la péninsule Manicouagan, alors la question porte sur la stratégie d'aires protégées, la biodiversité des aires protégées, dans la typologie des aires protégées qui est utilisée au ministère de l'Environnement, bien, il y en a une effectivement qu'on désigne comme étant un milieu marin protégé.

3605

C'est pas un statut légal en soi, c'est plutôt une désignation qui regroupe différents types de statuts. Dans ce cas-là, actuellement, il n'y a qu'une seule zone qu'on désigne comme telle, milieu marin protégé, et c'est le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent. Alors on l'identifie de cette manière-là dans la stratégie.

3610

3615 Maintenant, il est envisagé d'examiner la création d'une autre aire de cette nature-là, en concertation probablement, à l'examen qui est en train d'être fait, c'est qu'il y a une préoccupation du ministère sur la zone qui est située à la péninsule de Manicouagan, et en conjonction avec l'examen que fait Pêches et Océans, c'est-à-dire des consultations qu'ils font sur la zone marine protégée de cette zone, on va regarder, voir s'il y a pas intérêt à ajouter là-dessus une certaine protection supplémentaire, par le biais d'un statut qui n'est pas encore déterminé, mais qui serait, selon cette typologie-là, une aire marine protégée.

3620 Les préoccupations du ministère dans cette zone sont quand même plus limitées, dans le sens où c'est pas une zone, quand on pense à la protection des espèces animales, c'est pas une zone où on exerce des responsabilités particulières, ni le ministère de l'Environnement, ni la Société de la faune et des parcs, à l'exception bien sûr des espèces migratrices, qui sont sous la responsabilité de la FAPAQ, alors il y a des statuts qui sont quand même accordés dans ces zones-là, quand on a des collaborations avec le gouvernement fédéral.

3625 Et notamment, par exemple, la raison, j'ai mentionné que la raison pour laquelle le Québec a désigné le béluga comme une espèce menacée en vertu de sa Loi, c'était pour des raisons de gestion conjointe et commune du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, et des ressources qui y habitent, donc de façon à avoir une complémentarité dans la gestion.

3630 C'est comme ça qu'on aborde la question dans le golfe et dans l'estuaire.

3635 Il pourrait y avoir une approche différente pour ce qui est des zones côtières, par contre, c'est-à-dire les zones qui sont à proximité des embouchures de rivières, où là, on va avoir une responsabilité plus directe à cause des espèces d'eau douce qui sont dans les rivières, il peut y avoir des statuts qui sont accordés. Il y a un projet qui est vraiment à l'état très embryonnaire dans la zone de Harrington Harbour, dans ce coin-là, sur la zone côtière, mais c'est encore quelque chose d'assez hypothétique.

3640 Mais il y a des possibilités d'utiliser des statuts désignés en vertu de lois du Québec, pour protéger certaines zones.

PAR LE PRÉSIDENT:

3645 Par contre, si je comprends bien votre réponse aussi, c'est que le Comité n'était pas nécessairement au fait des derniers développements ou des dernières propositions par exemple de Pêches et Océans. Bon, il semblerait que quand même, néanmoins, il y avait des discussions, notamment dans le projet de ZPM dans l'estuaire, entre le ministère de l'Environnement et Pêches et Océans, ce qu'on a compris tantôt dans votre explication. Donc il y
3650 avait des gens, au ministère, qui étaient au fait de ce projet-là.

Il semble que du côté du Comité, personne était au courant ou vous avez impliqué personne, c'est ça qu'on doit comprendre?

PAR M. ROBERT JOLY:

3655

Le Comité a fait le tour des différents statuts qui sont en place le long du golfe, tous les habitats fauniques par exemple qui sont désignés en vertu de la Loi sur la protection, c'est-à-dire du Règlement sur les habitats fauniques, également tous les parcs qui y sont présents.

3660

Ce que faisait le Comité, c'est regarder l'état des connaissances, c'est ce qu'il a fait, c'est ce qu'il a regardé en fonction des différents statuts, ce qu'il possible de faire ou pas. Parce que certains de ces statuts comportent une interdiction d'activités, notamment l'exploration pétrolière et minière, mais pas tous non plus, ils ont pas tous le même degré de protection.

3665

Le Comité n'est pas allé jusque dans les fins détails, il a fait état de ce qui existait au moment où il faisait l'examen. Ces projets-là ne sont pas encore établis.

PAR LE PRÉSIDENT:

3670

Tout à l'heure, vous avez fait allusion à une direction du ministère, j'oublie le titre exact, la direction des écosystèmes ou de l'intégrité, c'est quoi déjà le nom de la direction?

PAR M. ROBERT JOLY:

3675

La Direction du patrimoine écologique et du développement durable.

PAR LE PRÉSIDENT:

3680

Par exemple du côté du patrimoine écologique, le Comité, vous avez eu personne du patrimoine écologique, à l'intérieur?

PAR M. ROBERT JOLY:

3685

C'est-à-dire que le Comité n'était pas composé de personne de cette direction, mais cette direction a été consultée sur le rapport, pas sur le rapport comme tel, mais à l'étape de conception du rapport, avant de le formuler, on est allé rencontrer les gens de la direction pour voir ce qui en était.

PAR LE PRÉSIDENT:

3690

Vous avez quand même associé des gens de la Direction du patrimoine écologique.

PAR M. ROBERT JOLY:

3695 Parce que généralement, c'est aussi cette direction qui s'occupe aussi des questions de biodiversité, entre autres choses, et c'est les politiques de développement durable, aussi, qui sont établies par le ministère, sont celles qui sont rapportées par le Comité.

PAR LE PRÉSIDENT:

3700 Par contre, ils n'étaient pas dans les remerciements.

PAR M. ROBERT JOLY:

3705 Parce qu'ils n'ont pas produit de texte. Les gens qu'on a remerciés, ce sont les gens qui ont produit des textes spécifiques pour le rapport.

 Il y a des gens qu'on a consultés mais qui n'apparaissent pas parce que c'était simplement des consultations personnelles ou...

3710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 OK, donc plus informelles. Je vous remercie.

3715 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

 Dans la foulée de monsieur Turcotte, est-ce que vous diriez que ce serait important de définir les habitats avant de procéder à des levés sismiques et les phases subséquentes d'exploration.

3720 **PAR M. ROBERT JOLY:**

 Mais c'est quand même pas mal déjà avancé et quand même pas mal déjà fait. C'est-à-dire le fait d'accorder un statut à un territoire, c'est parce que là, on vient d'accorder un niveau d'importance particulier pour des raisons particulières de menaces, probablement, sur ces milieux-là.

 Mais la connaissances des milieux, des zones sensibles, elle est là, elle est connue, on en a fait aussi état dans les discussions, sur des zones qui méritent une attention particulière par rapport à la conduite d'activités comme les levés sismiques.

 Maintenant, quand il s'agit d'apporter une protection particulière à une zone avec un statut qui empêche certaines activités, c'est généralement parce que ces activités-là ont un caractère permanent ou ont un potentiel de destruction de l'habitat comme tel.

3735

Et dans ce cas-là, on a un peu le même raisonnement que Pêches et Océans, le fait d'émettre des ondes de compression dans le milieu aquatique, ça induit pas nécessairement une modification permanente du milieu, ou même si parfois, on se préoccupe de modifications temporaires, elles passent vraiment très rapidement.

3740

Notre préoccupation, c'est beaucoup plus, dans ce cas-là, sur l'atteinte que ça peut avoir directement sur les organismes, parce que c'est beaucoup plus là que ça risque de se passer. C'est pas nécessairement sur une région particulière, c'est pas les ondes sismiques en soi qui modifient les caractéristiques de la zone, c'est les espèces qui sont directement affectées par les ondes de compression.

3745

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est bien, je vous remercie.

3750

Alors ça vous va, monsieur Turcotte?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

3755

Peut-être juste un élément de complément. En fait, la plupart des statuts actuellement envisagés dans la stratégie actuelle, la SQAP, excluent la plupart des activités à dimension industrielle, pour obtenir des statuts de protection, du côté en tout cas notamment du Québec.

3760

Ma question donc irait peut-être du côté d'Environnement Canada, c'est de savoir, effectivement, dans une aire importante, que l'on peut juger importante, cinq mille kilomètres carrés (5000 km²) dans ce qui est énoncé dans le communiqué de presse, on parle de zone à aires gérées en vue d'une utilisation viable et d'aires gérées en fonction de zones de haute protection, ça aurait été bien, dans un projet comme ici, de circonscrire ces zones-là, de les identifier et de les circonscrire, effectivement, et même de circonscrire ce qu'on entend, de définir ce qu'on entend par utilisation viable.

3765

Est-ce que l'utilisation viable sous-entend l'application de méthodes industrielles ou de développements industriels.

3770

PAR LE PRÉSIDENT:

Le communiqué que vous faites allusion, c'est un communiqué, j'imagine, qui va être disponible sur le site Internet d'Environnement Canada?

3775

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

D'Environnement Canada, qui, je crois, date du 6 avril 2004.

PAR LE PRÉSIDENT:

3780

6 avril 2004, alors très récent. Donc c'est l'annonce d'un projet de création d'aire marine protégée?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

3785

La tenue d'une étude de faisabilité pour la création d'une aire marine nationale de conservation aux Îles-de-la-Madeleine, une aire qui ferait cinq mille kilomètres carrés (5000 km²) de superficie.

3790

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Nous allons quand même essayer de mettre la main sur le communiqué, pour se renseigner sur ce projet. Je vous remercie.

3795

PAR M. MICHEL GILBERT:

3800

Monsieur le Président, j'aurais une précision à apporter. Je crois que le communiqué auquel fait référence monsieur Turcotte, le programme des aires marines de conservation, si je me souviens bien, c'est un programme de Parcs Canada, qui a été développé avec le budget 2003 ou 2002 du gouvernement fédéral.

3805

Maintenant, je voudrais apporter une précision, je pense que la question de monsieur Turcotte est très pertinente quand il a fait référence aux différentes initiatives fédérales et provinciales, en vue de désigner des aires marines protégées, des aires marines de conservation ou des zones de protection marine.

3810

Peut-être une chose qui devrait être portée à l'attention de la Commission, c'est qu'il y a quand même des discussions entre Pêches et Océans, qui est responsable pour les ZPM, Parcs Canada pour les aires marines de conservation, et également aussi le provincial, il y a eu des discussions et chacune de ces initiatives-là, il y a des tentatives d'harmonisation des différents processus, via le Plan d'action Saint-Laurent. Entre autres la phase 3, qui s'est terminée le 31 mars 2003, je crois.

3815

Puis il y a des discussions en vue du développement d'une phase 4, je sais pas exactement où en sont les discussions actuelles entre Environnement Canada et le ministère de l'Environnement du Québec, mais selon ma connaissance du dossier, il y avait effectivement des composantes du plan d'action, de la phase 4 du Plan d'action Saint-Laurent qui visaient à poursuivre ces discussions-là entre les différents intervenants fédéraux et provinciaux, en vue d'essayer d'harmoniser, pas nécessairement d'arriver à un processus unique, mais en vue de s'harmoniser et de continuer des discussions de façon à se coordonner dans l'établissement de telles zones.

3820

PAR LE PRÉSIDENT:

Ces discussions-là ont lieu avec Environnement Québec?

3825

PAR M. MICHEL GILBERT:

C'est à l'intérieur du Plan d'action Saint-Laurent, auquel Environnement Québec, FAPAQ, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada sont des partenaires directs, Parcs Canada également, et également de nouveaux partenaires qui ont été inclus, comme par exemple l'Agence spatiale canadienne, etc., etc.

3830

Les discussions sont toujours en cours, mais il y a certainement de la documentation disponible auprès d'Environnement Canada ou Environnement Québec, sur l'état des discussions.

3835

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté de monsieur Joly, ministère de l'Environnement, est-ce que ce serait possible néanmoins d'avoir quelque chose, s'il y a des discussions par exemple dans le cadre de la phase 4, bon, je veux pas nécessairement avoir l'état des négociations ou des positions de négociations, mais dans le cas plus concret qui nous occupe, par exemple dans le cas de création de zones de protection marine, il semblerait potentiellement que le ministère est assez au fait, en tout cas certaines directions du ministère seraient au fait de ces projets-là, est-ce que c'est possible d'avoir un état de situation rattaché au ministère de l'Environnement?

3840

3845

On a au moins trois (3) projets, vous en avez mentionné un dans le secteur de Manicouagan, on a l'estuaire et on a aussi autour des Îles-de-la-Madeleine, est-ce que ce serait possible d'avoir de l'information, du côté du ministère de l'Environnement du Québec, relativement à ces genres de projets là, de zones de conservation.

3850

PAR M. ROBERT JOLY:

Oui, je peux voir où en sont rendues les discussions sur ces aspects-là en particulier. De fait, il y a des parties du Plan d'action Saint-Laurent qui avancent plus vite que d'autres, et certaines ont déjà fait l'objet d'ententes sur certaines dimensions, avec des budgets conséquents, d'autres non, ils sont encore à l'état embryonnaire, et il y a des parties qui sont encore vraiment très prospectives.

3855

3860

Pour cet aspect-là, je comprends la demande, c'est vraiment dans le cadre d'établissement d'aires protégées ou d'aires de protection, à savoir où en sont les discussions entre les deux (2) organismes. Je vais vérifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

3865

Très bien.

Et ça permettrait aussi, vous aviez une présentation sur les habitats critiques, bon là, l'heure est tardive, mais demain après-midi, ce serait peut-être bon qu'on puisse avoir la présentation, on pourrait probablement l'appeler, la présentation, en début d'après-midi demain. Donc c'est une présentation faite par le Comité sur les habitats critiques, à ce moment-là voir quelles sont les définitions, quelles étiquettes on peut rattacher à ce type d'habitat.

3870

Oui, monsieur Cantin.

3875

PAR M. CAROL CANTIN:

Peut-être un point complémentaire, c'est que la semaine dernière, Parcs Canada a rencontré des représentants, des représentants de Parcs Canada ont rencontré des représentants aussi du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, où ils leur ont présenté le projet, c'est un projet donc d'étude de faisabilité, on est juste rendu à l'étude de faisabilité.

3880

Ensuite, il y a des périodes je pense de consultations, pour expliquer un petit peu comment Parcs Canada pourrait procéder dans ce dossier-là.

3885

Je pense que le mieux placer pour fournir un petit peu un portrait du projet que désire faire Parcs Canada, c'est bien sûr l'organisme lui-même. Mais le ministère a été informé, à la suite justement du communiqué de presse que les gens ont pu lire, qui est récent, qui date du mois d'avril, donc ensuite une rencontre d'information a eu lieu entre les deux (2) ministères.

3890

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons commencer par mettre la main sur le communiqué, on verra.

3895

PAR M. CAROL CANTIN:

Mon collègue a une copie du communiqué.

3900

PAR LE PRÉSIDENT:

On va essayer de mettre la main sur le communiqué, et on pourra le déposer aussi, et on verra quelle question...

3905 On a déjà des questions qu'on voulait adresser, en tout cas on préparait des questions déjà avec Parcs Canada, donc on pourra peut-être, s'il y a lieu, si on a le temps, rajouter une demande de précisions relativement à cette intention.

3910 Ça vous va, monsieur Turcotte?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Merci.

3915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors sur ce, nous allons mettre fin, il est maintenant vingt-deux heures quarante-cinq (22 h 45), nous allons mettre fin à la séance de ce soir.

3920 Alors j'invite les gens à revenir nous voir et adresser des questions à la Commission demain, nous allons reprendre vers treize heures (13 h).

3925 Je remercie tous les participants de ce soir, ainsi que les gens qui nous ont suivis sur Internet. Alors bonne fin de soirée à tous!

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 AVRIL 2004 À 13 H

3930 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3935 FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.